

# 1. Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport, établi par le conseil d'administration en application de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, comprend les informations mentionnées aux articles L. 225-37-2 à L. 225-37-5 du Code de commerce, et notamment :

- ▣ des informations sur la gouvernance de la Société ;
- ▣ des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ; et

- ▣ des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Ce rapport a été préparé avec l'appui de la direction juridique, de la direction des ressources humaines et du secrétaire du conseil d'administration.

Il a été présenté au comité des nominations et des rémunérations, préalablement à son adoption par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 mars 2019.

## 1.1. Code de référence

Icade se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef (« Code Afep-Medef »), conformément à la décision de son conseil d'administration du 11 décembre 2008. Cette décision a fait l'objet d'un communiqué publié par Icade le 12 décembre 2008. Ce code, dont la dernière révision est intervenue en juin 2018, peut être consulté sur le site <http://www.afep.com>

Conformément au Code Afep-Medef et en application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce et de la Recommandation n° 2012-02 mise à jour le 30 novembre 2018 de l'AMF, le tableau ci-dessous présente les dispositions du Code Afep-Medef avec lesquelles Icade n'est pas en parfaite conformité et expose les raisons de cette situation.

Disposition écartée	Justification
<b>Séances du conseil et réunions des comités</b> (article 10.3 du Code de référence : « <i>il est recommandé d'organiser chaque année une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.</i> »)	L'agenda du conseil d'administration et des comités ayant été particulièrement chargé au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> ), l'organisation d'une réunion supplémentaire hors la présence du Directeur général n'a pas été jugée opportune.
<b>Composition du comité des nominations et des rémunérations</b> (articles 16.1 et 17.1 du Code de référence : article 16.1 « <i>Il ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social exécutif et être composé majoritairement d'administrateurs indépendants.</i> » ; article 17.1 « <i>Il ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social exécutif et être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il est recommandé que le président du comité soit indépendant et qu'un administrateur salarié en soit membre.</i> »)	Au 31 décembre 2018, la part de membres indépendants était de 50 % au sein du comité des nominations et des rémunérations. La Société s'est néanmoins assurée que la présidence soit assurée par un membre indépendant.
<b>Information permanente</b> (article 25.1 du Code de référence : « <i>Tous les éléments de rémunération potentiels ou acquis des dirigeants mandataires sociaux sont rendus publics immédiatement après la réunion du conseil les ayant arrêtés.</i> »)	Les éléments de rémunération potentiels ou acquis des dirigeants mandataires sociaux ne sont pas rendus publics immédiatement après la réunion du conseil les ayant arrêtés, mais à l'occasion de la parution du document de référence et de l'exposé des motifs.
<b>Rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs</b> (article 24.3.2 du Code de référence : « <i>Les critères quantifiables, qui ne sont pas nécessairement financiers, doivent être simples, pertinents et adaptés à la stratégie de l'entreprise. Ils doivent être prépondérants.</i> »)	La rémunération variable annuelle du Directeur général, qui est plafonnée à 12,5 % de la rémunération de base annuelle, est déterminée sur la base d'objectifs précis, comprenant des objectifs financiers et des objectifs qualitatifs. Le pourcentage de rémunération variable liée aux objectifs financiers est de 6,25 % de la rémunération de base annuelle, et celui lié aux objectifs qualitatifs est de 6,25 % de la rémunération de base annuelle. Les critères quantifiables ne sont donc pas prépondérants, au sens strict, dans la détermination de la rémunération variable annuelle du Directeur général. Compte tenu de la part que représente le variable par rapport au fixe et l'adéquation de ces critères qualitatifs avec la stratégie de la Société, il a été jugé pertinent de maintenir un poids égal des critères financiers et qualitatifs dans la rémunération variable annuelle du Directeur général.

## 1.2. Structure de gouvernance

### Dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général

Le conseil d'administration du 29 avril 2015 a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir la dissociation des fonctions du Président du conseil d'administration et celles du Directeur général, mise en place le 17 février 2015 lors de la cessation du mandat de Président-Directeur général. Le conseil d'administration a en effet estimé que cette dissociation permettait de fluidifier la gouvernance, de disposer d'expériences complémentaires, d'assurer un meilleur équilibre des pouvoirs entre le conseil d'administration, d'une part, et la direction générale, d'autre part, de contribuer à une meilleure gestion des éventuels conflits d'intérêts et d'avoir une gouvernance identique à celle des sociétés comparables à Icade.

Il est précisé que le Président du conseil d'administration, en dehors des attributions générales prévues par la loi, s'est vu confier par le

règlement intérieur du conseil d'administration de la Société des missions spécifiques telles que décrites ci-après :

- ▣ le Président du conseil d'administration est tenu informé par le Directeur général des événements et situations significatifs, notamment ceux urgents relatifs à la vie du Groupe de manière à ce que le Président puisse en faire part au conseil d'administration. Il peut demander au Directeur général toute information de nature à éclairer le conseil d'administration ;
- ▣ le Président du conseil d'administration veille à ce que le conseil d'administration soit informé de toute question relative au respect des principes de responsabilité sociétale et environnementale, de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux (le cas échéant réglementaires), et que le Directeur général communique en temps utile toute information qu'il juge pertinente à ce titre ;

- ❑ le Président du conseil d'administration veille au respect des droits des actionnaires dans le cadre de l'organisation des assemblées générales ;
- ❑ le Président du conseil d'administration peut se voir confier tout mandat ponctuel ou spécial aux fins de conduire ou de participer à toute discussion entre la Société et ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, au plan national et international ;
- ❑ le Président du conseil d'administration peut se voir confier la gestion des relations des actionnaires avec le conseil d'administration notamment sur les sujets de gouvernement d'entreprise.

### Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

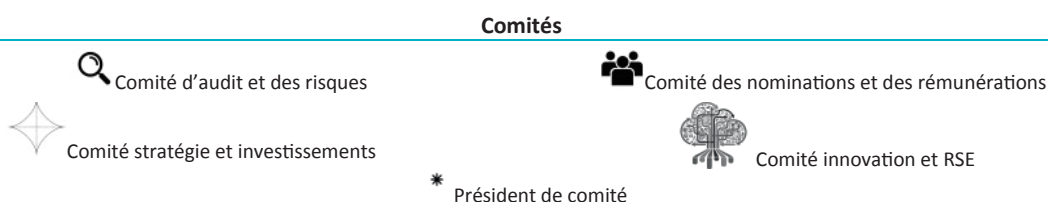
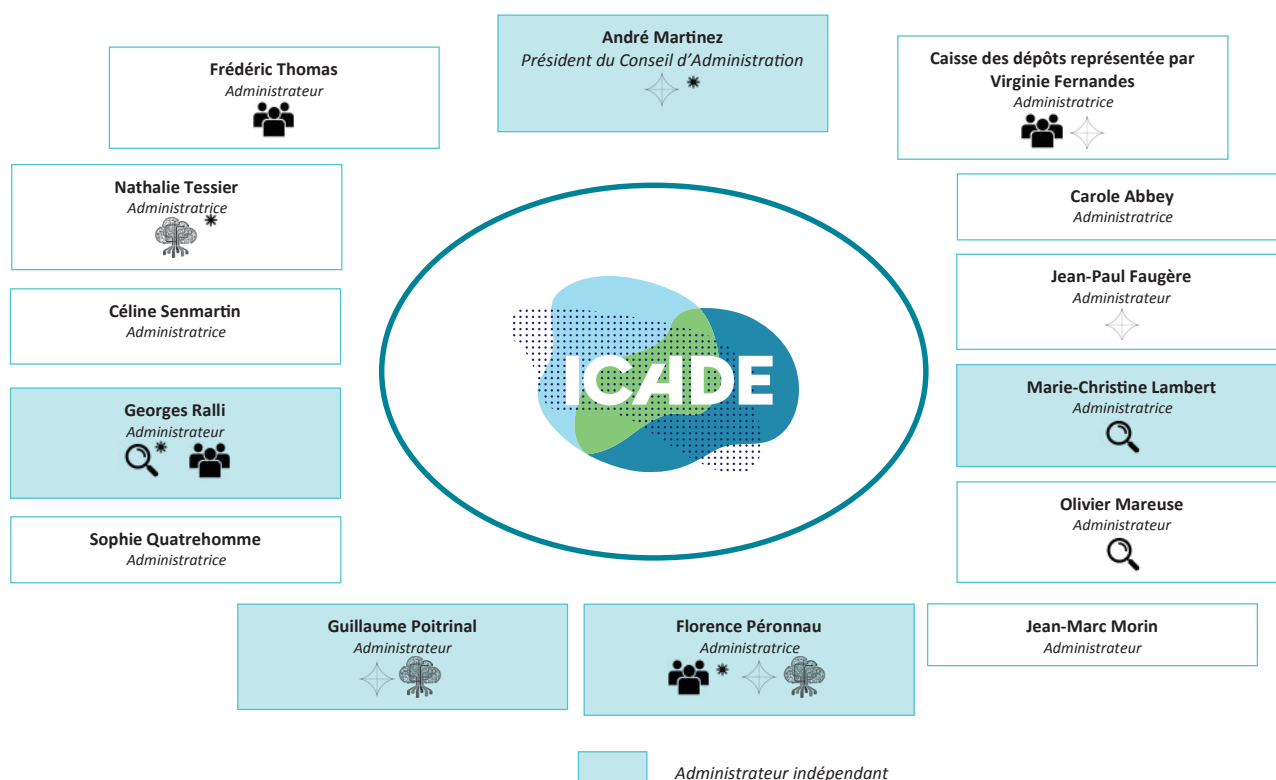
Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

Les statuts de la Société n'ont pas fixé de limitation aux pouvoirs d'engagement du Directeur général. En revanche, conformément à l'article 3 du règlement intérieur du conseil d'administration, il appartient au conseil d'administration de décider des opérations d'importance stratégique, que ces opérations soient des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique et des opérations de restructuration interne (après, le cas échéant, étude au sein du comité stratégie et investissement) dans le respect des seuils fixés à l'article 10.2.2 du règlement intérieur du conseil d'administration. Le conseil d'administration doit également approuver, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives se situant hors de la stratégie annoncée de la Société.

## 1.2.1. Conseil d'administration

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018



**ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE AU COURS DE L'EXERCICE 2018**

Instance de gouvernance	Date	Départ	Nomination/Cooptation	Renouvellement
Conseil d'administration	15/03/2018	Marianne Laurent		
	15/03/2018		Sophie Quatrehomme <sup>(a)</sup>	
	15/03/2018		Carole Abbey <sup>(b)</sup>	
	03/04/2018		Jean-Marc Morin <sup>(c)</sup>	
Assemblée générale	25/04/2018			Nathalie Tessier
	25/04/2018			Sophie Quatrehomme
	29/06/2018		Guillaume Poitrinal	
Comité des nominations et des rémunérations	03/04/2018		Caisse des dépôts, représentée par Virginie Fernandes	
Comité d'audit et des risques	29/05/2018	Frédéric Thomas		
Comité stratégie et investissements	29/06/2018		Guillaume Poitrinal	
Comité innovation et RSE	29/06/2018		Florence Péronnau	
	29/06/2018		Nathalie Tessier	
	29/06/2018		Guillaume Poitrinal	

(a) Ratification de la cooptation de Madame Sophie Quatrehomme, en qualité d'administrateur par l'Assemblée générale du 25 avril 2018.

(b) Ratification de la cooptation de Madame Carole Abbey, en qualité d'administrateur par l'Assemblée générale du 25 avril 2018.

(c) Ratification de la cooptation de Monsieur Marc Morin, en qualité d'administrateur par l'Assemblée générale du 25 avril 2018.

**SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS**

	Informations personnelles			Expérience	Position au sein du conseil			Participation à un comité						
	Âge	Sexe	Nationalité		Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Date de la 1 <sup>re</sup> nomination	Échéance du mandat	Années de présence au conseil	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et des rémunérations	Comité stratégie et investissements	Comité innovation et RSE
André Martinez	66	H		20	1	✓	29/04/2015	AG 2019	4			✓	Président	
Caisse des dépôts, représentée par Virginie Fernandes	44	F		28 895 621	2		30/09/2016	AG 2019	3		✓	✓		
Carole Abbey	43	F		1	1		15/03/2018	AG 2021	1					
Jean-Paul Faugère	62	H		220	2		20/12/2012	AG 2021	7			✓		
Marie-Christine Lambert	65	F		10	1	✓	06/12/2011	AG 2020	8	✓				
Olivier Mareuse	55	H		1	3		31/05/2011	AG 2021	8	✓				
Jean-Marc Morin	67	H		1	1		03/04/2018	AG 2020	1					
Florence Péronnau	61	F		5	1	✓	23/05/2016	AG 2020	3		✓	Président	✓	✓
Guillaume Poitrinal	51	H		10	1	✓	29/06/2018	AG 2022	1			✓		✓
Sophie Quatrehomme	42	F		1	1		15/03/2018	AG 2022	1					
Georges Ralli	70	H		775	2	✓	23/05/2016	AG 2020	3	✓	Président	✓		
Céline Senmartin	41	F		1	1		19/10/2016	AG 2019	3					
Nathalie Tessier	56	F		1	1		29/04/2015	AG 2022	4					✓
Frédéric Thomas	62	H		1	2		23/05/2016	AG 2020	3		✓			

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans.

## MANDATS, FONCTIONS ET BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**André MARTINEZ**  
Président du conseil d'administration  
Président du comité stratégie  
et investissements  
Administrateur indépendant  
66 ans  
Nationalité : française

**Date de première nomination  
en qualité d'administrateur :**  
AG du 29/04/2015

**Date d'échéance du mandat :**  
AG tenue en 2019 statuant sur  
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues  
dans la Société :** 20

**Adresse professionnelle :**  
27, rue Camille-Desmoulins  
92130 Issy-les-Moulineaux

### Expertise et expérience professionnelle

André Martinez est diplômé de l'École des hautes études commerciales (HEC), de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques (Paris II). En 1978, il débute sa carrière à Airbus Industrie en qualité de négociateur de contrats. En 1982, André Martinez intègre la Société des Hôtels Méridien, groupe Air France, où il occupe les postes de directeur du développement, puis Président et directeur général de Méridien Hôtels Inc et Président de Méridien Canada Ltd. En 1989, il est nommé directeur général de Méridien Gestion SA puis de la Société des Hôtels Méridien. En 1997, il rejoint le groupe Accor en qualité de directeur général de la Compagnie des Wagons-lits, puis de directeur du développement et de la stratégie de l'hôtellerie. De 2003 à 2006, il devient membre du directoire et responsable de l'hôtellerie pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen Orient. En 2006, André Martinez entre chez Morgan Stanley Real Estate où il est nommé *Managing Director* puis *Senior Advisor* et directeur de l'activité mondiale hôtellerie. Il est également Président de Panorama Hospitality. De 2012 à 2014, il devient conseiller spécial aux cabinets de Pierre Moscovici (ministre de l'Économie et des Finances) et de Nicole Bricq (ministre du Commerce Extérieur). André Martinez est également administrateur de Financière Sun. Il est en outre gérant de deux SCI familiales et Président de Financière des Cent Chênes SAS. Nommé Président du conseil d'administration d'Icade en avril 2015, il préside aussi le comité stratégie et investissements de la Société.

### Autres mandats et fonctions en cours

**Président**  
- Financière des Cent Chênes SAS <sup>(a)</sup>  
**Administrateur**  
- Financière Sun <sup>(a)</sup> (hôtels B&B)

### Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

**Président**  
- SGP Edifice Capital  
**Administrateur**  
- Xiwen Media  
- Ville Pour Tous

(a) Société hors Groupe.



**Virginie FERNANDES**  
Représentante permanente de la Caisse  
des dépôts (CDC) - Administratrice  
Membre du comité stratégie  
et investissements  
Membre du comité des nominations  
et des rémunérations  
44 ans  
Nationalité : française

**Date de première nomination  
en qualité de représentante  
permanente de la CDC,  
administratrice :**  
CA du 30/09/2016

**Date d'échéance du mandat  
de la CDC :**  
AG tenue en 2019 statuant sur  
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues par  
la CDC dans la Société :** 28 895 621

**Adresse professionnelle :**  
56, rue de Lille  
75007 Paris

### Expertise et expérience professionnelle

Virginie Fernandes, est directrice du Pilotage des Participations Stratégiques du groupe Caisse des dépôts depuis janvier 2017.

Diplômée de l'École supérieure de commerce de Rouen et de la Société française des analystes financiers (SFAF), Virginie Fernandes débute sa carrière en 1998 chez EY comme auditeur financier. À partir de 2000, elle occupe des fonctions d'analyste financier, d'abord au sein de la société Oddo Securities puis au Crédit Agricole Cheuvreux. Elle intègre le groupe Caisse des dépôts en 2010. Elle rejoint alors la direction financière du Fonds Stratégique d'Investissement où elle prend la responsabilité du suivi des participations stratégiques. En 2012, elle intègre le pôle Finance, Stratégie et Participations et occupe successivement les postes de responsable du pilotage stratégique des filiales puis, en 2013, de responsable du pôle Immobilier, Logements et Tourisme.

### Autres mandats et fonctions en cours

**Membre du conseil de surveillance**  
- CDC Habitat <sup>(a)</sup>  
**Administratrice**  
- Bpifrance Investissement <sup>(a)</sup>  
- Bpifrance Participations <sup>(a)</sup>  
- SFIL <sup>(a)</sup>  
- Transdev Group <sup>(a)</sup>  
- Compagnie des Alpes <sup>(a)(b)</sup>

### Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

**Membre du conseil de surveillance**  
- Santoline  
**Administratrice**  
- Bpifrance  
- CDC International Capital  
- SCET  
**Présidente**  
- Holdco SIIC  
- CDC Elan PME

(a) Société appartenant au groupe Icade/groupe CDC.

(b) Société cotée.



**Carole ABBEY**

**Administratrice**  
43 ans  
Nationalité française

**Date de première nomination en qualité d'administratrice :**  
CA du 15/03/2018

**Date d'échéance du mandat :**  
AG tenue en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société :** 1

**Adresse professionnelle :**  
56, rue de Lille  
75007 Paris

**Expertise et expérience professionnelle**

Carole Abbey est responsable depuis juin 2017 du pilotage des participations stratégiques de la Caisse des dépôts dans les secteurs Immobilier, Logement & Tourisme. Elle contribue à la validation des orientations stratégiques et des décisions d'investissement d'Icade, de la Compagnie des Alpes, de CDC Habitat et de la SCET. Elle élabore la position de la CDC au sein des instances de gouvernance de ces sociétés.

Après un parcours d'Associé au sein du cabinet de conseil EY, Carole Abbey fait partie des équipes de l'Agence des Participations de l'État (ministère de l'Économie et des Finances) début 2017.

Experte en Corporate Finance, elle rejoint en 1999 EY, où elle accompagne pendant plus de 15 ans des fonds d'investissement et de grands groupes français et internationaux dans leurs projets financiers complexes. Pendant cette période, elle est basée à Sydney en Australie entre 2003 et 2008.

Carole Abbey est titulaire du DESS de Finance d'Entreprise et d'Ingénierie Financière de l'Université Paris Dauphine, du Diplôme d'Expertise Comptable et du CPA (Certified Public Accountant) certification (USA).

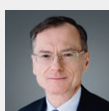
**Autres mandats et fonctions en cours**

**Administratrice**  
- SCET<sup>(a)</sup>  
- Tonus Territoires<sup>(a)</sup>

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

Néant

(a) Société appartenant au groupe Icade/groupe CDC.



**Jean-Paul FAUGÈRE**

**Administrateur**  
**Membre du comité stratégie et investissements**  
62 ans  
Nationalité : française

**Date de première nomination en qualité d'administrateur :**  
CA du 20 décembre 2012

**Date d'échéance du mandat :**  
AG tenue en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société :** 220

**Adresse professionnelle :**  
4, place Raoul-Dautry  
75716 Paris Cedex 15

**Expertise et expérience professionnelle**

Ancien élève de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration, Jean-Paul Faugère a été directeur du cabinet du Premier ministre de 2007 à 2012 après avoir été directeur du cabinet de François Fillon (aux Affaires sociales puis à l'Éducation nationale) (2002-2005) puis préfet de la région Alsace - Bas-Rhin (2005-2007). Depuis le 29 juin 2012, Jean-Paul Faugère est Président du conseil d'administration de CNP Assurances. Précédemment, Jean-Paul Faugère a occupé les fonctions et mandats principaux suivants : commissaire contrôleur des assurances (1980-1981), auditeur au Conseil d'État (1983), secrétaire général adjoint du Conseil d'État (1986-1987), conseiller technique du ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports (1987-1988), commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux du Conseil d'État (1988-1990), directeur financier (1991-1994) du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (1994-1997), préfet du Loir-et-Cher (1997-2001), de la Vendée (2001-2002), conseiller d'État (1998).

**Autres mandats et fonctions en cours**

**Président du conseil d'administration**  
- CNP Assurances<sup>(a)(b)</sup>  
**Administrateur**  
- Caixa Seguros Holding SA Brésil<sup>(c)</sup>

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

**Président du conseil d'administration**  
- Icade

(a) Société cotée.

(b) Société appartenant au groupe Icade/groupe CDC.

(c) Société hors Groupe.



**Marie-Christine LAMBERT**  
**Administratrice indépendante**  
**Membre du comité d'audit et des risques**  
 65 ans  
 Nationalité : française

**Date de première nomination en qualité d'administratrice :**  
 CA du 06/12/2011

**Date d'échéance du mandat :**  
 AG tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société :** 10

**Adresse personnelle :**  
 24, rue Rouelle  
 75015 Paris

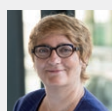
**Expertise et expérience professionnelle**

Marie-Christine Lambert, diplômée de l'ESC Dijon option finance, est aujourd'hui retraitée. Elle fut directrice financière adjointe et directrice du contrôle de gestion du groupe Orange. Entrée chez France Télécom en 1992, elle y a occupé successivement les fonctions de directeur financier des filiales informatiques, directeur financier des mobiles en France, *Chief Financial Officer* de la division Orange (activité Mobile du Groupe), directeur finances gestion des opérations en France (fixe et mobile) puis directeur du contrôle de gestion Groupe. Marie-Christine Lambert a commencé sa carrière professionnelle en 1975 dans une filiale française d'ITT, puis a poursuivi en finance opérationnelle dans l'industrie, les services et les télécoms.

**Autres mandats et fonctions en cours**  
 Néant

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

**Directrice financière adjointe et directrice du contrôle de gestion du groupe Orange**  
**Administratrice**  
 - Orange France  
 - Orange Studio  
 - Coentreprise Buy in (Orange/Deutsche Telekom)  
**Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit**  
 - Orange Polska



**Marianne LAURENT** <sup>(a)</sup>  
**Administratrice**  
 57 ans  
 Nationalité : française

**Démission de son mandat d'administratrice :**  
 CA du 15/03/2018

**Date de première nomination en qualité d'administratrice :**  
 AG du 20/04/2017

**Date d'échéance du mandat :**  
 AG tenue en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société :** 1

**Adresse professionnelle :**  
 72, avenue Pierre-Mendès-France  
 75914 Paris Cedex 13

**Expertise et expérience professionnelle**

Marianne Laurent, diplômée de l'université de Rennes en banque-finance a débuté sa carrière en 1984 dans le secteur bancaire avant d'intégrer le groupe Caisse des Dépôts en 1990.

Elle a d'abord occupé le poste de responsable d'unité en charge de la gestion de la clientèle institutionnelle et de la clientèle des filiales de la direction bancaire de la Caisse des Dépôts puis rejoint de 2000 à 2003 CDC Ixis, nouvellement créée. Elle intègre ensuite la direction de la stratégie et du pilotage actionnarial et financier des filiales du Groupe et pilote des opérations capitalistiques. En 2007, Marianne Laurent rejoint le directoire d'Efidis, filiale du groupe SNI, où elle occupe le poste de directrice financière et en 2012, elle devient directrice générale en charge des finances du groupe SNI.

Depuis le 16 janvier 2017, elle a pris ses fonctions en qualité de directrice des prêts et de l'habitat au sein de la direction des fonds d'épargne.

**Autres mandats et fonctions en cours**

**Administratrice**  
 - Foncière Publique Solidaire <sup>(b)</sup>  
**Membre du conseil de surveillance**  
 - CDC Habitat <sup>(b)</sup>  
**Directrice des prêts et de l'habitat de la direction des fonds d'épargne**  
 - Caisse des dépôts

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

**Directrice générale adjointe en charge des finances du groupe et membre du Comex**  
 - CDC Habitat  
**Administratrice et membre du comité d'audit :**  
 - Efidis  
 - Osica  
 - Ste Barbe  
 - Adoma

(a) Démission de son mandat d'administratrice le 15 mars 2018.

(b) Société appartenant au groupe Icade/groupe CDC.



**Olivier MAREUSE**  
**Administrateur**  
**Membre du comité d'audit et des risques**  
 55 ans  
 Nationalité : française

**Date de première nomination en qualité d'administrateur :**  
 CA du 31/05/2011

**Date d'échéance du mandat :**  
 AG tenue en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société :** 1

**Adresse professionnelle :**  
 56, rue de Lille  
 75007 PARIS

**Expertise et expérience professionnelle**

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'Ena, Olivier Mareuse a commencé sa carrière en 1988 au sein de la direction des assurances collectives de CNP Assurances, en tant qu'adjoint au responsable du département établissements financiers puis en qualité de directeur technique, administratif et comptable en 1989. En 1991, il est nommé chargé de mission auprès du directeur général puis directeur de la stratégie, du contrôle de gestion et des relations avec les actionnaires en 1993. Nommé en 1999, directeur des investissements de CNP Assurances, Olivier Mareuse rejoint la Caisse des dépôts en octobre 2010 comme directeur financier adjoint du groupe Caisse des dépôts puis en décembre 2010 directeur financier du groupe Caisse des dépôts. Depuis septembre 2016, Olivier Mareuse est directeur des fonds d'épargne de la Caisse des dépôts. Il est également, depuis 2018, directeur des gestions d'actifs de la Caisse des dépôts.

**Autres mandats et fonctions en cours**

**Directeur des gestions d'actifs et directeur des fonds d'épargne**

- Groupe Caisse des dépôts

**Membre du comité exécutif de la Caisse des dépôts**

- Établissement public et groupe Caisse des dépôts

**Administrateur**

- La Société Forestière <sup>(a)</sup>

- CDC GPI <sup>(b)</sup>

- CNP Assurances <sup>(a) (b)</sup>

- Association française des investisseurs institutionnels (AF2i) <sup>(c)</sup>

**Représentant permanent CDC**

- Veolia Environnement <sup>(a) (c)</sup>

**Membre du comité d'audit**

- CNP Assurances <sup>(a) (b)</sup>

**Membre du comité stratégique**

- CNP Assurances <sup>(a) (b)</sup>

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

**Directeur des finances groupe**

- Caisse des dépôts

**Directeur des investissements**

- CNP Assurances

**Administrateur**

- Bpifrance Investissement

- AEW Europe

- CDC Infrastructures

**Président du conseil d'administration**

- CDCE-1

**Directeur général**

- CDCE-1

**Représentant permanent CDC**

- CDC GPI (Gestion des Placements Immobiliers)

- CDC GPII (Gestion des Placements Immobiliers Internes)

(a) Société cotée.

(b) Société appartenant au groupe Icade/groupe CDC.

(c) Société hors Groupe.



**Jean-Marc MORIN**  
**Administrateur**  
 67 ans  
 Nationalité : française

**Date de première nomination en qualité d'administrateur :**  
 CA du 03/04/2018

**Date d'échéance du mandat :**  
 AG tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société :** 1

**Adresse professionnelle :**  
 56, rue de Lille  
 75007 PARIS

**Expertise et expérience professionnelle**

Titulaire d'une maîtrise en droit et ancien élève de l'École nationale de la magistrature, il débute sa carrière en 1980 en tant que substitut du Procureur de la République de Béthune avant de devenir juge au Tribunal de Grande Instance de Paris. De 1990 à 2003, il occupe différentes fonctions juridiques au sein du Ministère du Budget puis du Ministère des Finances et de l'Économie. En 2003 il est nommé directeur des affaires juridiques de l'assistance publique-Hôpitaux de Paris et membre du comité de direction de l'Établissement.

En 2011 il rejoint la Caisse des dépôts en tant qu'adjoint du directeur juridique et fiscal du Groupe avant de devenir adjoint au Secrétaire Général. Depuis 2012, il est directeur juridique et fiscal, il est membre permanent au Comex et au Codir Groupe.

En 2018 il prend le poste de conseiller auprès du directeur général à la direction générale de la Caisse des dépôts. Il est invité permanent au Comex.

**Autres mandats et fonctions en cours**

Néant

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

**Censeur**

- CA de CDC-IC



**Florence PÉRONNAU**  
**Administratrice indépendante**  
**Présidente du comité des nominations**  
**et des rémunérations**  
**Membre du comité stratégie**  
**et investissements**  
**Membre du comité innovation et RSE**  
 61 ans  
 Nationalité : française

**Date de première nomination en qualité d'administratrice :**

AG du 23/05/2016

**Date d'échéance du mandat :**  
 AG tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société :** 5

**Adresse professionnelle :**

Pollen RE  
 35, rue Malar  
 75007 PARIS

**Expertise et expérience professionnelle**

Après une formation classique d'économiste (licence sciences économiques – Paris X, IEP Paris Eco-Fi), Florence Peronnau réalise sa première partie de carrière immobilière chez les « Investisseurs institutionnels ».

1982-1990 : AGP Compagnie du Midi – AXA, investissements immobiliers.

1990-1993 : CPII Promotion Immobilière – montage et vente investisseurs.

1993-1997 : SECL-UAP – Banque Worms – valorisation et gestion d'actifs.

1997-2004 : AGF Immobilier Groupe Allianz – Portfolio manager puis direction de la maîtrise d'ouvrage.

En 2006, elle rejoint le groupe Sanofi pour mettre en place la direction immobilière du groupe, entrant ainsi dans le monde des « Utilisateurs ».

Une fois la mise en place de l'organisation *corporate* aux plans national et international réalisée, elle déploie les politiques internes « espaces de travail » et « bâtiment responsable » en cohérence avec les enjeux stratégiques du groupe.

Elle réalise de nombreux projets immobiliers d'envergure en France et à l'étranger, dont le siège mondial du groupe (2012), et de nouveaux Campus (Paris et Lyon en 2015) pour accompagner la transformation des modes de travail et de management.

Depuis le 19 janvier 2015, Florence Péronneau siège au conseil immobilier de l'État en tant que personnalité qualifiée.

En 2017, Florence Péronneau, convaincue que l'immobilier est un réel capital matériel et immatériel pour l'entreprise, lance Pollen RE, société de conseil en stratégie immobilière auprès des « utilisateurs ».

**Autres mandats et fonctions en cours**

**Présidente**

- POLLEN RE <sup>(a)</sup>

**Membre du Conseil de l'Immobilier de l'État <sup>(a)</sup>**

**Membre du Board**

- RICS France <sup>(a)</sup> (*Royal Institution of Chartered Surveyors*)

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

Néant

(a) Société hors Groupe.



**Guillaume POITRAL**  
**Administrateur indépendant**  
**Membre du comité stratégie**  
**et investissements**  
**Membre du comité innovation et RSE**  
 51 ans  
 Nationalité : française

**Date de première nomination en qualité d'administrateur :**

AG du 29/06/2018

**Date d'échéance du mandat :**  
 AG tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société :** 10

**Adresse professionnelle :**

Woodeum  
 136 bis, rue de Grenelle  
 75007 Paris

**Expertise et expérience professionnelle**

Ancien Président du Directoire d'Unibail-Rodamco, Guillaume Poitral a cofondé Woodeum, une société de promotion immobilière spécialisée dans la construction de bâtiments "bas-carbone". Il a créé Icamap, un fonds d'investissement pan-européen qui intervient sur le secteur de l'immobilier coté et non coté.

Guillaume Poitral n'a pas exercé d'autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées autres que les mandats indiqués. Il a été administrateur de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières, et *Chairman* de *European Public Real Estate Association* (EPRA) de 2009 à 2011.

\*Le fonds Icamap Investors est géré par la société de gestion Icamap S.à.r.l. Icamap Investors contrôle la société Icamap Investments S.à.r.l. qui elle-même détient 1,83 % du capital d'Icade. ICAMAP Investments S.à.r.l. a indiqué agir de concert avec les fonds GIC Pte Ltd et Future Fund Board of Guardians et détiennent ensemble 4,60 % du capital d'Icade.

**Autres mandats et fonctions en cours**

**Administrateur**

- UGC <sup>(a)</sup>

**Président**

- Fondation du patrimoine <sup>(a)</sup>

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

- Capital & Regional

- MAF Properties

(a) Société hors Groupe.





**Sophie QUATREHOMME**

**Administratrice**

42 ans

Nationalité : Française

**Date de première nomination en qualité d'administratrice :**

CA du 15/03/2018

**Date d'échéance du mandat :**

AG tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société : 1**

**Adresse professionnelle :**

Groupe Caisse des dépôts  
56, rue de Lille  
75007 Paris

**Expertise et expérience professionnelle**

Titulaire d'une maîtrise de Lettre modernes, d'un diplôme d'études approfondie en politiques nationales et politiques européennes des États de l'Union européenne, d'un DESS de géopolitique européenne et diplômée du Centre national de la fonction publique territoriale, Sophie Quatrehomme débute sa carrière en 2002, en tant que collaboratrice parlementaire. Elle devient ensuite, fin 2004, conseillère technique chargée des relations avec l'Assemblée nationale auprès du ministre délégué aux Relations avec le Parlement. En 2007, elle est nommée conseillère parlementaire au secrétariat d'État chargé des Affaires européennes. De 2009 à 2010, elle exerce la fonction de conseillère parlementaire auprès du ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Elle devient en mars 2010, conseillère pour les relations avec le Parlement et les relations institutionnelles de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Elle occupe le poste de cheffe de cabinet, conseillère du directeur général de la Caisse des dépôts entre 2012 et 2014. En mars 2014, elle est nommée directrice du cabinet du directeur général du groupe Caisse des dépôts et membre des comités de direction de la Caisse des dépôts et du Groupe. Elle est, depuis juillet 2016, directrice de la communication du groupe Caisse des dépôts. En mars 2018, suite à la refonte des instances de direction, elle intègre le comité exécutif nouvellement constitué et demeure membre du comité de direction du groupe Caisse des dépôts jusqu'en juin 2018.

**Autres mandats et fonctions en cours**

**Directrice de la communication :**

- CDC

**Membre du comité exécutif :**

- CDC

**Administratrice :**

- Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées<sup>(a)</sup> (SGTCE).

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

**CDC International Capital :**

- Administrateur (13/02/2014-01/09/2016) ;

- Membre du comité d'audit et comptes

(13/02/2014-01/09/2016) ;

- Membre du comité des nominations et rémunérations

(10/06/2015-01/09/2016).

**Membre du comité de direction du groupe Caisse des dépôts**

(mars 2014-juin 2018).

**Membre du comité de direction de l'Établissement public**

Caisse des dépôts (mars 2014-mars 2018).

(a) Société appartenant au groupe Icade/groupe CDC.



**Georges RALLI**

**Administrateur indépendant**

**Président du comité d'audit et des risques**

**Membre du comité des nominations et des rémunérations**

70 ans

Nationalité : française

**Date de première nomination en qualité d'administrateur :**

AG du 23/05/2016

**Date d'échéance du mandat :**

AG tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société : 775**

**Adresse professionnelle :**

IPF Partners  
8, rue Toepffer  
CH - 1206 Genève

**Expertise et expérience professionnelle**

Georges Ralli est titulaire d'un DESS banque et finance de l'Université de Paris-V, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (section économique et financière) et de l'Institut commercial de Nancy.

Il entre au Crédit Lyonnais en 1970 où il exerce diverses fonctions jusqu'en 1981 (département des études comptables générales en charge du suivi des ratios réglementaires et des procédures de consolidation du groupe - direction régionale Alsace en charge de la clientèle d'entreprises - direction des affaires financières en charge des activités de marché primaire d'actions).

En 1982, il occupe le poste de secrétaire de la Commission pour le développement et la protection de l'Épargne.

De 1982 à 1985, il est directeur au département des négociations financières du Crédit du Nord (marchés primaires d'obligations et d'actions, fusions-acquisitions, investissement pour compte propre).

En 1986, il entre chez Lazard à Paris pour participer au développement des activités de marché primaire de capitaux.

En 1989 il rejoint les activités de fusions-acquisitions, devient associé-gérant en 1993, puis coresponsable des fusions-acquisitions de Lazard LLC à partir de 1999. De 2000 à 2010, il est *Managing Director* et *Deputy Chairman* du comité exécutif de Lazard LLC (États-Unis), il a été parallèlement le chef de la maison française jusqu'en 2010. Il quitte ses fonctions exécutives en 2010 et demeure *Chairman* jusqu'en 2012 des activités européennes de fusions-acquisitions ainsi que des activités européennes de gestion d'actifs et de banque privée.

En 2013 il crée IPF Partners, fonds d'investissement spécialisé dans le secteur de la santé qui a vocation à investir sous forme de prêts structurés à des sociétés de biotech, medtech, diagnostique et vaccin. Il est associé et gérant d'IPF Partners.

Enfin en 2017, il participe à la création de LLC Real Estate Fund SCA, fonds d'investissement dédié à l'immobilier au Luxembourg (75 %) et dans les pays voisins (hors France).

**Autres mandats et fonctions en cours**

**Censeur**

- Chargeurs SA<sup>(b)</sup> (a)

**Gérant**

- IPF Management 1 SARL (Luxembourg)<sup>(b)</sup>

- Kampos SARL (Suisse)<sup>(b)</sup>

- IPF Partners SARL (Suisse)<sup>(b)</sup>

- LLC RE Management SARL (Luxembourg)<sup>(b)</sup>

**Administrateur**

- Quadrature Investment Managers<sup>(b)</sup>

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

**Administrateur**

- Carrefour SA

- Chargeurs SA

- Veolia Environnement

- Silic SA

(a) Société cotée.

(b) Société hors Groupe.



**Céline SENMARTIN**

**Administratrice**

41 ans

Nationalité : française

**Date de première nomination en qualité d'administratrice :**  
CA du 19/10/2016

**Date d'échéance du mandat :**  
AG tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société :** 1

**Adresse professionnelle :**  
Caisse des dépôts  
Direction du réseau et des territoires  
72, avenue Pierre-Mendès-France  
75914 Paris Cedex 13

**Expertise et expérience professionnelle**

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, elle rejoint la Caisse des dépôts en 2001. Après une première expérience professionnelle dans le secteur de la gestion des ressources humaines, elle rejoint la direction de la stratégie de la direction des retraites de la Caisse des dépôts en 2005 en qualité de responsable du département en charge des relations institutionnelles et de la gouvernance, avant d'être nommée secrétaire générale de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique.

En août 2007, elle intègre le cabinet du directeur général du groupe Caisse des dépôts en qualité de conseillère puis de directrice adjointe (2011). D'août 2012 à février 2015, elle occupe la fonction de directrice régionale Picardie de la Caisse des dépôts. Le 1<sup>er</sup> mars 2015, elle devient directrice adjointe du réseau et des territoires.

Céline Senmartin fut par ailleurs auditrice jeune de l'Institut des hautes études de défense nationale (1998) et administratrice de société certifiée par l'Institut français des administrateurs (2012).

**Autres mandats et fonctions en cours**

**Membre du conseil de surveillance**

- Fondation Partage & Vie<sup>(a)</sup>

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

**Censeuse, représentant Bpifrance Investissement**

- Collège des Censeurs de Picardie Investissement

**Administratrice, représentant Bpifrance Investissement**

- Conseil d'administration de Picardie Avenir

**Personne qualifiée, nommée par le conseil départemental de l'Oise**

- Conseil d'administration de l'OPAC de l'Oise (OPH)

**Personne qualifiée, nommée par le conseil départemental de la Somme**

- Conseil d'administration de l'OPSOM (OPH) du 23/10/2012 au 30/04/2015

**Administratrice, représentant la CDC**

- Conseil d'administration de CDC Développement Solidaire
- Conseil d'administration de l'Agence de Développement de l'Aisne

- Conseil d'administration de Picardie Active

- Conseil d'administration d'Improve SAS
- Conseil d'administration de la Société d'Équipement du département de l'Aisne - SEDA SEM

- Conseil d'administration de la SEM Amiens Aménagement - SEMAA (SEM)

- Conseil d'administration de la Société pour l'Immobilier d'Entreprise de l'Aisne - SIMEA SEM

**Représentant permanent de la CDC**

- Assemblée des Associés de CADEMCE SAS
- Assemblée générale de Teloise SAS

**Membre, représentant permanent de la CDC**

- Comité stratégique de Teloise SAS

(a) Société hors Groupe.



**Nathalie TESSIER**

**Administratrice**

**Présidente du comité innovation et RSE**

56 ans

Nationalité : française

**Date de première nomination en qualité d'administratrice :**  
AG du 29/04/2015

**Date d'échéance du mandat :**  
AG tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société :** 1

**Adresse professionnelle :**  
2, avenue Pierre-Mendès-France  
75013 Paris

**Expertise et expérience professionnelle**

Nathalie Tessier est diplômée de l'Institut supérieur de gestion, titulaire d'un troisième cycle en gestion financière (Conservatoire national des arts et métiers) et en management immobilier (Nanterre). Elle a commencé sa carrière en 1983 dans une SEM d'aménagement sur la région parisienne, puis est entrée, en 1992, au Crédit Foncier de France comme responsable économie mixte. Elle s'est également occupée des prêts au secteur du logement social. Elle rejoint la Caisse des dépôts, en 1998, à la direction régionale Île-de-France où elle exerce les responsabilités suivantes. Directrice du secteur économie mixte, puis directrice territoriale Seine-et-Marne et Val-de-Marne, puis directrice de l'investissement et directrice adjointe auprès du directeur régional. En 2007, elle part participer à la création de l'Établissement foncier d'Île-de-France, comme directrice générale adjointe en charge du développement. En 2010, elle revient à la direction régionale de la Caisse des dépôts comme adjointe au directeur régional, notamment en charge du Grand Paris. De janvier 2013 à juin 2018, elle est secrétaire générale de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts. Depuis Juin 2018, elle occupe la fonction de directrice de mission foncier, aménagement et urbanisme à la direction régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires.

**Autres mandats et fonctions en cours**

**Secrétaire générale de la Commission de surveillance**

- CDC

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

**Membre du conseil de surveillance**

- CDC Habitat



**Frédéric THOMAS**

**Administrateur**  
**Membre du comité des nominations et des rémunérations**  
 62 ans  
 Nationalité : française

**Date de première nomination en qualité d'administrateur :**  
 AG du 23/05/2016

**Date d'échéance du mandat :**  
 AG tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société :** 1

**Adresse professionnelle :**  
 CAA  
 16-18, boulevard de Vaugirard  
 75015 PARIS

**Expertise et expérience professionnelle**

Frédéric Thomas débute son parcours au sein de la Caisse régionale du Pas-de-Calais du Crédit Agricole en 1982, où il occupe différentes fonctions, parmi lesquelles directeur des financements de 1993 à 1996 puis directeur des réseaux de 1996 à 2000. À cette date, Frédéric Thomas devient directeur général adjoint de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres. En 2007, Frédéric Thomas devient directeur général de la Caisse régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine et Président de Crédit Agricole Technologies. Il est membre du conseil de l'Adicam depuis 2010

Depuis septembre 2015, Frédéric Thomas est directeur général de Crédit Agricole Assurances et directeur général de Predica. Il est membre du comité exécutif de Crédit Agricole SA.

Frédéric Thomas est Ingénieur agronome diplômé de l'ENSA Rennes et titulaire d'un DESS de Gestion des entreprises.

**Autres mandats et fonctions en cours**

**Membre du comité exécutif**

- Crédit Agricole SA <sup>(a) (b)</sup>

**Directeur général**

- Crédit Agricole Assurances <sup>(a) (b)</sup>
- Predica <sup>(b)</sup>

**Administrateur**

- Pacifica SA <sup>(b)</sup>
- Spirica SA <sup>(b)</sup>
- CA Indosuez Wealth Management (SA) <sup>(b)</sup>
- CAGIP SAS <sup>(b)</sup>
- LCL SA <sup>(b)</sup>

**Membre du conseil d'administration**

- Adicam (SARL) <sup>(b)</sup>

**Représentant permanent CAA, administrateur**

- Caci SA <sup>(b)</sup>

**Censeur**

- La Médicale de France SA <sup>(b)</sup>

**Vice-Président**

- CA Vita (SPA) <sup>(b)</sup>
- Groupement français des Bancassureurs <sup>(b)</sup>

**Président et Représentant Permanent de Prédica**

- Fonds stratégique de participations (SICAV) <sup>(b)</sup>

**Représentant Permanent CAA, Présidente personne morale**

- Crédit Agricole Assurances Solutions SAS <sup>(b)</sup>

**Membre du comité de surveillance**

- Crédit Agricole Innovations & Territoires SAS <sup>(b)</sup>

**Président du conseil de surveillance**

- F/I Venture (SAS) <sup>(b)</sup>

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

**Directeur général**

- Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine

**Président**

- Crédit Agricole Technologies et services
- Delta
- Progica SAS

**Administrateur**

- Caagis SAS
- LCL (SA, émetteur de titres de créances cotés)
- Crédit Agricole Services
- Ifcam
- Acticam
- Cité de l'agriculture
- Uni Éditions
- CA Consumer Finance
- CA Leasing & Factoring
- NCI Normandie Capital Investissement

**Représentant de la CR Normandie Seine**

- Uni Expansion Ouest

**Gérant**

- SCI Montaigne
- SEP Normandie Seine

**Représentant permanent Predica, Membre du conseil de surveillance**

- CA Grands Crus SAS

**Membre FNCA (Fédération nationale du Crédit Agricole)**

- Membre Commission RH
- Vice-Président du bureau syndical national de direction

**Censeur**

- CA Immobilier

(a) Société cotée.

(b) Société hors Groupe.

**ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE SUITE À LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2019**

Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations du 12 mars 2019, le conseil d'administration, dans sa séance du 13 mars 2019, a indiqué que lors du conseil d'administration qui se tiendra à l'issue de l'assemblée générale du 24 avril 2019 :

- il élira comme Président du conseil d'administration Monsieur Frédéric THOMAS, Directeur général de Crédit Agricole Assurances et Directeur général de Predica, en remplacement de Monsieur André MARTINEZ, dont le mandat d'administrateur indépendant arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale et dont il n'a pas souhaité le renouvellement ;
- il procédera à la nomination d'un Vice-Président, ayant notamment les responsabilités d'administrateur référent, choisi parmi les administrateurs indépendants ;
- il renouvellera le mandat de Monsieur Olivier WIGNIOLLE en qualité de Directeur général d'Icade, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2023.

Enfin, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale :

- la nomination en qualité d'administrateur, et pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2023 et appelée à statuer sur les comptes 2022, de :
  - Monsieur Emmanuel CHABAS, responsable du Département des Investissements Immobiliers de Crédit Agricole Assurances ;
  - Monsieur Waël RIZK, administrateur civil hors classe, Directeur délégué adjoint auprès de la Directrice financière de la Caisse des Dépôts, en remplacement de Madame Céline SENMARTIN, Directrice régionale de la Banque des Territoires Normandie ;
  - Monsieur Gonzague de PIREY, Président du groupe Lapeyre, en remplacement de Monsieur André MARTINEZ, en tant qu'administrateur indépendant ;
- le renouvellement du mandat d'administrateur de :
  - la Caisse des Dépôts pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale 2023 appelée à statuer sur les comptes 2022.

À l'issue de l'assemblée générale du 24 avril 2019, le conseil d'administration passerait ainsi de quatorze à quinze membres, dont cinq administrateurs indépendants.

### 1.2.1.1. Règles générales relatives à la composition du conseil d'administration et à la nomination des administrateurs

#### Administrateurs indépendants

La Société souscrit aux critères d'indépendance tels qu'exprimés par le Code Afep-Medef (cf. tableau ci-dessous).

Le conseil d'administration et le comité des nominations et des rémunérations se fondent sur la grille de référence ci-après pour apprécier annuellement l'indépendance des administrateurs, ainsi qu'à l'occasion de chaque cooptation, nomination ou renouvellement.

Les critères d'indépendance retenus par le Code Afep-Medef :

---

#### Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

---

#### Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

---

#### Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

---

#### Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

---

#### Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des cinq années précédentes.

---

#### Critère 6 : Durée de mandat supérieure à douze ans

Ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans.

---

#### Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.

---

#### Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Administrateurs	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7	Critère 8	Qualification retenue par le conseil d'administration
André Martinez	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Conforme
Caisse des dépôts, représentée par Virginie Fernandes	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non conforme
Carole Abbey	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non conforme
Jean-Paul Faugère	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Non conforme
Marie-Christine Lambert	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Conforme
Olivier Mareuse	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non conforme
Jean-Marc Morin	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non conforme
Florence Péronnau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Conforme
Guillaume Poitrinal	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Conforme
Sophie Quatrehomme	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non conforme
Georges Ralli	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Conforme
Céline Senmartin	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non conforme
Nathalie Tessier	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non conforme
Frédéric Thomas	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	×	Non conforme

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et × représente un critère d'indépendance non satisfait.

Aucun administrateur indépendant d'Icade n'entretient de relations d'affaires avec la Société.

Il est précisé dans le règlement intérieur du conseil d'administration d'Icade que le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères énoncés ci-dessus ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif.

Inversement, le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas les critères ci-dessus est cependant indépendant.

Icade, dont l'effectif du conseil d'administration est composé au 31 décembre 2018, sur un total de 14 administrateurs, de 5 administrateurs indépendants (36 %), respecte la proportion de membres indépendants prévue à la recommandation 8.3 du Code Afep-Medef.

### 1.2.1.2. Politique de diversité

Le conseil d'administration et le comité des nominations et des rémunérations évaluent régulièrement la composition du conseil et de ses comités ainsi que les différentes compétences et expériences apportées par chacun des administrateurs.

Le conseil d'administration poursuit les objectifs de maintenir la diversité et la complémentarité des compétences techniques et des expériences professionnelles, la représentation équilibrée des femmes et des hommes et une proportion d'administrateurs indépendants supérieure

au seuil d'au moins un tiers préconisé par le Code Afep-Medef pour les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les renouvellements et nominations d'administrateurs, dans le cadre de plans de succession arrêtés par le comité des nominations et rémunérations et approuvés par le conseil d'administration, sont proposés afin de maintenir ces équilibres et de disposer d'un ensemble de compétences en adéquation avec les activités de la Société et les missions respectives dévolues aux comités du conseil d'administration.

La diversité des compétences représentées au sein du conseil d'administration est présentée au paragraphe ci-après.

### 1.2.1.3. Domaines de compétence des administrateurs

	Immobilier/ gestion d'actifs/ urbanisme	Banque/finance/ assurances	Expérience internationale	RSE/innovation/ digital	Gouvernance/ fonctions dirigeantes société cotée	Stratégie/M&A	Conduite du changement
André Martinez	X	X	X	X	X	X	X
Caisse des dépôts représentée par Virginie Fernandes	X	X			X	X	
Jean-Paul Faugère	X	X			X	X	
Marie-Christine Lambert		X	X	X	X	X	
Olivier Mareuse	X	X		X	X	X	
Florence Péronnau	X		X	X	X		X
Georges Ralli	X	X	X	X	X	X	
Céline Senmartin	X	X					
Nathalie Tessier	X	X		X			X
Frédéric Thomas	X	X		X	X	X	
Sophie Quatrehomme				X			X
Carole Abbey	X	X	X			X	
Jean-Marc Morin		X			X		
Guillaume Poitral	X	X	X	X	X	X	X

## 1.2.2. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

### 1.2.2.1. Missions et travaux

Le conseil d'administration d'Icade détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche d'Icade et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que l'intérêt social l'exige.

Il s'attache également à promouvoir la création de valeur de l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités et proposer, le cas échéant, toute évolution statutaire qu'il estime opportune.

Le conseil d'administration examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux, environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence.

Outre les points et décisions relevant légalement de la compétence du conseil d'administration (arrêté des comptes et des rapports d'activité annuels et semestriels, convocation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer notamment sur les comptes du dernier exercice clos, arrêté des documents de gestion prévisionnelle, modalités de répartition des jetons de présence, autorisation annuelle à donner au Directeur général à l'effet de consentir des cautions, avals et garanties, projets d'investissement et de cession et stratégie du Groupe, etc.), le conseil d'administration a examiné ou adopté notamment les points suivants :

- la révision du règlement intérieur du conseil d'administration ;

- le fonctionnement du conseil d'administration, l'autoévaluation des travaux du conseil d'administration et la restitution des travaux du conseil d'administration et de ses comités ;
- la fixation de la rémunération du Président du conseil d'administration et du Directeur général ainsi que des critères de performance permettant de déterminer la part variable de la rémunération du Directeur général pour l'exercice 2018 ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée au Directeur général d'émettre des obligations ne donnant pas accès au capital ;
- le renouvellement des autorisations financières en matière de cautions, avals et garanties et en matière de NEU CP, NEU MTN et d'émission obligataire ;
- le budget 2019 et le plan moyen terme à horizon 2022 ;
- l'activité de l'audit interne en 2018 et le programme 2019 ;
- la mise en œuvre de programme de rachat d'actions de la Société en vue du rachat de ses propres actions ;
- l'analyse de l'indépendance des administrateurs indépendants ;
- la constatation de la démission d'un administrateur, la proposition de nouveaux administrateurs et le renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- la répartition des jetons de présence ;
- la modification de la composition des comités ;
- la création d'un nouveau comité spécialisé en matière d'innovation et de RSE ;
- l'autorisation de projets d'engagement d'investissement ou de désinvestissement, après, le cas échéant, étude au sein du comité stratégie et investissements conformément au règlement intérieur du conseil d'administration d'Icade ;

- les documents de gestion prévisionnelle ;
- le dossier ANF Immobilier.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et sont communiqués aux administrateurs pour approbation à la réunion suivante.

### 1.2.2.2. Convocation et préparation des réunions du conseil d'administration

Les statuts en vigueur de la Société prévoient que les convocations du conseil d'administration sont faites par son Président au moins cinq jours à l'avance et par tous moyens écrits ou par voie électronique.

Préalablement à toute réunion, chaque administrateur reçoit l'information utile à une participation efficace aux travaux du conseil d'administration de manière à lui permettre d'exercer son mandat. Il en est de même à tout moment de la vie de la Société, entre les séances du conseil d'administration, lorsque l'importance ou l'urgence de l'information l'exige.

Un administrateur peut demander au Président tout complément d'information qu'il juge nécessaire au bon accomplissement de sa mission, notamment au vu de l'ordre du jour des réunions.

### 1.2.2.3. Fréquence des réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'ICADE s'est réuni 13 fois au cours de l'exercice 2018. L'assiduité des membres du conseil d'administration a été de 90 %.

Le tableau ci-après présente le taux d'assiduité par administrateur aux séances du conseil d'administration en 2018 :

Administrateurs	Présence en séance	Nombre total de séances	Taux d'assiduité individuel
Caisse des dépôts et consignations	13	13	100 %
Carole Abbey	10	10	100 %
Jean-Paul Faugère	13	13	100 %
Marie-Christine Lambert	13	13	100 %
Marianne Laurent	1	4	25 %
Olivier Mareuse	12	13	92 %
André Martinez	13	13	100 %
Jean-Marc Morin	7	8	87,5 %
Florence Péronneau	13	13	100 %
Guillaume Poitrinal	5	5	100 %
Sophie Quatrehomme	10	10	100 %
Georges Ralli	13	13	100 %
Céline Senmartin	11	13	85 %
Nathalie Tessier	10	13	77 %
Frédéric Thomas	12	13	92 %

### 1.2.2.4. Évaluation des travaux du conseil d'administration

Il est rappelé que conformément au Code Afep-Medef et à l'article 6 du règlement intérieur du conseil d'administration, le conseil d'administration doit annuellement évaluer sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires, en analysant sa composition, son organisation et son fonctionnement, ainsi que ceux de ses comités.

Le conseil d'administration a procédé au cours de l'exercice 2018 à une autoévaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires sur la base d'un questionnaire exhaustif portant sur les thèmes suivants :

(i) les modalités de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, (ii) vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues en séance et (iii) mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil d'administration.

Les résultats de ces travaux ont été présentés et débattus au conseil d'administration du 13 mars 2019.

Il ressort de cette autoévaluation que les administrateurs considèrent que les questions relatives à l'organisation du conseil d'administration et de ses comités et à la gestion des conflits d'intérêts sont traitées de

Un administrateur peut demander au Président à rencontrer les principaux dirigeants du Groupe, y compris hors la présence du Président.

Lors de chaque séance du conseil d'administration, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent conseil d'administration.

En outre, conformément à l'article 3 du règlement intérieur, le conseil d'administration est informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

En cas de conflit d'intérêts d'un ou de plusieurs administrateurs sur un sujet soumis à délibération du conseil d'administration, il est demandé à ce(s) dernier(s) de ne pas prendre part aux débats et de ne pas participer au vote. Cette règle a notamment été appliquée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au titre de diverses opérations d'investissement.

manière satisfaisante, qu'il s'agisse des compétences, des expertises et de la complémentarité de chacun des administrateurs, de la proportion de membres indépendants ainsi que de l'équilibre entre les hommes et les femmes. Une plus grande diversité des expertises professionnelles pourrait toutefois enrichir encore les débats du conseil. Par ailleurs, une représentation plus proportionnelle des principaux actionnaires devrait être mise en œuvre. Pour autant certains administrateurs souhaiteraient réduire la taille du conseil, pour favoriser un fonctionnement plus agile.

Des pistes de progrès ont été identifiées concernant le fonctionnement du conseil, notamment s'agissant de la densité du calendrier des réunions et du caractère plus synthétique des présentations faites au conseil et en comités. Les administrateurs ont notamment insisté sur la nécessité de mettre davantage en lumière les grands enjeux dans chacun des dossiers traités en comités, pour être ensuite rapportés de manière beaucoup plus synthétique en conseil et favoriser ainsi des débats plus nourris et impliquant davantage chacun de ses membres. D'une manière générale, il est souhaité de rester au plus près du calendrier prévu en fin d'année N-1.

Les administrateurs ont émis le souhait d'avoir plus d'informations sur l'environnement concurrentiel de gouvernance.

S'agissant du fonctionnement des comités, les administrateurs ont indiqué souhaiter une communication des informations dans un délai suffisant.

### 1.2.3. Organisation et fonctionnement des comités du conseil d'administration

Dans un souci de transparence et d'information du public, Icade a mis en place les différents comités décrits ci-dessous. Les comités ont un pouvoir consultatif et exercent leur activité sous la responsabilité du conseil d'administration. Ils émettent des recommandations à l'attention du conseil d'administration.

Les comités sont composés d'au minimum trois membres et au maximum de cinq membres, choisis par le conseil d'administration parmi ses membres. Ils sont désignés à titre personnel et ne peuvent se faire représenter que par un autre membre du comité.

Les membres des comités bénéficient, au titre de l'exercice, de jetons de présence complémentaires d'un montant de 1 750 euros par séance ; le Président de chaque comité percevant un montant supplémentaire de 1 750 euros par séance. Il est rappelé qu'André Martinez ne bénéficie pas de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur et de ses fonctions de Président du comité stratégie et investissements.

#### 1.2.3.1. Le comité stratégie et investissements

##### Missions

Le comité stratégie et investissements a notamment pour mission, conformément au règlement intérieur du conseil d'administration d'Icade, d'examiner tout projet d'engagement d'investissement ou de désinvestissement de la Société supérieur à 50 millions d'euros et toute opération de croissance externe ou de cession de titres de participations ou de fonds de commerce supérieure à 30 millions d'euros. Il examine également la politique de développement par croissance interne et/ou par croissance externe et les orientations stratégiques du Groupe. Il émet des avis et des recommandations afin de faciliter les travaux du conseil d'administration.

##### Composition

Au 31 décembre 2018, les cinq membres du comité stratégie et investissements sont André Martinez (Président et administrateur indépendant), Jean-Paul Faugère, Florence Péronnau (administratrice indépendante), Caisse des dépôts, représentée par Virginie Fernandes, et Guillaume Poitrinal (administrateur indépendant).

##### Fréquence des réunions et synthèse de l'activité du comité

Le comité s'est réuni huit fois au cours de l'exercice 2018. L'assiduité des membres du comité a été de 85,7 %.

Le tableau ci-après présente le taux d'assiduité par membres aux séances du comité stratégie et investissements en 2018 :

Membres	Présence en séance	Nombre total de séance	Taux d'assiduité individuel
André Martinez (Président)	8	8	100 %
Caisse des dépôts représentée par Virginie Fernandes	5	5	100 %
Jean-Paul Faugère	5	8	62,5 %
Florence Péronnau	8	8	100 %
Guillaume Poitrinal	2	3	66 %

Le comité stratégie et investissements a notamment examiné et émis des recommandations sur les questions suivantes :

- ▣ des opérations de Foncière Tertiaire ;
- ▣ des opérations de croissance externe ou de cession ;
- ▣ des projets d'investissements immobiliers ;
- ▣ des projets de ventes en état futur d'achèvement ;
- ▣ des projets d'opérations immobilières mixtes ;
- ▣ la présentation du plan stratégique de la Société ;
- ▣ l'examen du projet de création d'un nouveau comité spécialisé en matière d'innovation et de RSE (CIRSE).

Le comité stratégie et investissements a été informé sur le suivi des grands projets et sur la situation du marché de l'immobilier d'entreprise.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte et qui a suivi l'ensemble de ses recommandations.

#### 1.2.3.2. Le comité d'audit et des risques

##### Missions

Le comité d'audit et des risques a notamment pour mission d'assister le conseil d'administration dans l'analyse des comptes sociaux et consolidés annuels d'Icade ainsi que dans la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et au marché et d'approuver la fourniture par les commissaires aux comptes de services autres que la certification des comptes.

Il apprécie les risques significatifs et veille au respect (i) des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles Icade fonde son action et (ii) des règles de conduite que chacun de ses collaborateurs doit appliquer.

## Composition

Au 31 décembre 2018, les trois membres du comité d'audit et des risques, dont deux sont des administrateurs indépendants, sont Georges Ralli (Président du comité et administrateur indépendant), Marie-Christine Lambert (administratrice indépendante) et Olivier Mareuse.

Tous les membres du comité d'audit et des risques disposent d'une expérience et d'une compétence particulière en matière financière et dans le domaine des risques au regard de leur expérience et expertise figurant dans la section 1.2.1.3 du présent chapitre.

Membres	Présence en séance	Nombre total de séance	Taux d'assiduité individuel
Georges Ralli (Président)	9	9	100 %
Marie-Christine Lambert	9	9	100 %
Olivier Mareuse	8	9	89 %

Le comité d'audit et des risques a notamment examiné ou émis des recommandations sur les questions suivantes :

- ▣ projets d'arrêtés des comptes annuels et semestriels et du texte du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- ▣ bilan 2018 du contrôle interne et présentation du plan d'audit 2019 ;
- ▣ guidance et politique de distribution ;
- ▣ bilan sur le suivi des risques au sein de la Société par la direction de l'audit, des risques et du contrôle interne ;
- ▣ politique financière (structure et sources de financement) de la Société et risques financiers associés (liquidité, taux et P&L) ;
- ▣ bilan de la politique en matière de RSE ;
- ▣ mise en perspective de projets de cessions et acquisitions avec les résultats annuels et semestriels ;
- ▣ analyse d'impact sur les missions des commissaires aux comptes de la réforme de l'audit ;
- ▣ approbation préalable des prestations de services des commissaires aux comptes autres que la certification des comptes qui n'entrent pas dans le champ de leurs missions légales ;
- ▣ synthèse des valorisations des Foncières Tertiaire et Santé ;
- ▣ mise en œuvre du Règlement général sur les données personnelles (RGPD) ;
- ▣ présentation du plan stratégique 2019-2022 ;
- ▣ budget 2019 et PMT ;
- ▣ actualisation des risques ;
- ▣ examen du rapport des commissaires aux comptes au CAR ;
- ▣ diverses missions d'audits internes.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte et qui a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Il est précisé que conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, l'examen des comptes par le comité est accompagné d'une note des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats, mais aussi des options comptables retenues, ainsi que d'une note du directeur financier décrivant l'exposition aux risques y compris ceux de nature sociale et environnementale et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. Le comité peut

Membres	Présence en séance	Nombre total de séance	Taux d'assiduité individuel
Florence Péronnau (Présidente)	7	7	100 %
Frédéric Thomas	6	7	86 %
Georges Ralli	7	7	100 %
Caisse des dépôts représentée par Virginie Fernandes	5	7	71 %

## Fréquence des réunions et synthèse de l'activité du comité

Ce comité s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice 2018. L'assiduité des membres du comité a été de 96 %.

Le tableau ci-après présente le taux d'assiduité par membre aux séances du comité d'audit et des risques en 2018 :

recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin (commissaires aux comptes, conseils en évaluation d'actifs).

Le comité a disposé d'un délai de deux jours afin de procéder à l'examen des comptes.

Pour l'accomplissement de ces différentes missions, le comité a bénéficié de présentations par des membres de la direction et de l'audit interne.

### 1.2.3.3. Le comité des nominations et des rémunérations

#### Missions

Le comité des nominations et des rémunérations a notamment pour mission d'examiner les candidatures pour la nomination des mandataires sociaux et de formuler des propositions quant à leur rémunération. Il participe à l'élaboration de la politique d'intéressement du personnel de la Société et formule des propositions sur (i) les décisions d'octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société au bénéfice de tout ou partie du personnel et (ii) l'attribution gratuite d'actions. Il est également chargé de proposer le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence qui est soumis à l'approbation de l'assemblée générale et les modalités de répartition desdits jetons de présence entre les membres du conseil d'administration. Il a préparé un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux, soumis à l'avis du Président du conseil, pour être en situation de proposer des solutions en cas de vacance imprévisible. Enfin, il débat, chaque année, de la qualité d'administrateur indépendant.

#### Composition

Au 31 décembre 2018, les quatre membres du comité des nominations et des rémunérations sont Florence Péronnau (Présidente du comité et administratrice indépendante), Frédéric Thomas (administrateur), Georges Ralli (administrateur indépendant) et la Caisse des dépôts représentée par Virginie Fernandes.

## Fréquence des réunions et synthèse de l'activité du comité

Le comité des nominations et des rémunérations d'Icade s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2018. L'assiduité des membres du comité a été de 89 %.

Le tableau ci-après présente le taux d'assiduité par membre aux séances du comité des nominations et des rémunérations en 2018 :



Le comité des nominations et des rémunérations a notamment émis des recommandations sur les questions suivantes :

- ▣ la fixation de la part variable de la rémunération du Directeur général versée en 2019 au titre de l'exercice 2018, la fixation de sa rémunération annuelle brute pour 2018 et des critères de performance permettant de déterminer la part variable de la rémunération pour l'exercice 2018 ;
- ▣ la fixation de la rémunération du Président du conseil d'administration ;
- ▣ le renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- ▣ les candidats aux postes d'administrateurs ;
- ▣ l'autorisation d'un plan d'attribution gratuite d'actions pour l'ensemble des salariés ainsi que l'autorisation d'un plan d'actions de performance pour les cadres désignés (hors Président et Directeur général) ;
- ▣ le maintien d'actions attribuées gratuitement et de stock-options au profit d'anciens salariés ;
- ▣ la modification de la composition des comités ;
- ▣ l'analyse de l'indépendance des administrateurs ;
- ▣ la mise en place de plans de succession pour les administrateurs indépendants et les mandataires sociaux ;
- ▣ l'étude comparative des rémunérations des mandataires sociaux.

#### 1.2.3.4. Le comité innovation et RSE

##### Missions

Dans les domaines relevant de sa compétence, le comité a notamment pour mission :

- ▣ de partager les axes stratégiques de l'innovation et de la RSE proposés par la direction générale, porter et relayer l'action de la direction générale au sein du conseil d'administration sur ces deux sujets ;
- ▣ de prioriser les domaines d'actions en matière d'innovation et de RSE en s'assurant que les objectifs sont en cohérence avec la stratégie de développement sur les différentes lignes métiers d'Icade.

##### RSE

Le comité exerce une veille sur l'enrichissement des pratiques dans le secteur de l'immobilier et plus globalement dans le monde économique. Il s'attache une fois par an à passer en revue le rapport RSE pour s'assurer des réalisations, de leur cohérence et de leurs évolutions.

##### Innovation

Le comité pouvant s'appuyer sur des ressources externes, scientifiques, économiques et sociologiques, et notamment le collège d'experts accompagnant la direction générale, contribue à apporter des réflexions et détermine les axes stratégiques pour la direction générale. Cette dernière fixe les priorités et propose son plan d'action et les moyens de leur mise en œuvre. Le comité s'assure dans le temps des retombées économiques des actions poursuivies et de leur levier à différencier l'offre Icade et à sa diffusion dans l'ensemble des métiers d'Icade et leur transversalité.

Le comité entend au moins deux fois par an le COS RSE qui définit la stratégie RSE et la direction dédiée à l'innovation avec les directeurs de chacun des métiers.

Les priorités thématiques portent sur :

- ▣ la transition énergétique et la préservation des ressources ;
- ▣ les nouveaux usages en lien avec les TIC et l'intégration territoriale la performance sociale et sociétale.

##### Composition

Au 31 décembre 2018, les trois membres du comité innovation et RSE sont Nathalie Tessier (Présidente du comité et administratrice), Florence Péronnau (administratrice indépendante) et Guillaume Poitrinal (administrateur indépendant).

##### Fréquence des réunions et synthèse de l'activité du comité

Le comité innovation et RSE d'Icade s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2018. L'assiduité des membres du comité a été de 100 %.

Le tableau ci-après présente le taux d'assiduité par membre aux séances du comité innovation et RSE en 2018 :

Membres	Présence en séance	Nombre total de séance	Taux d'assiduité individuel
Nathalie Tessier (Président)	1	1	100 %
Florence Péronnau	1	1	100 %
Guillaume Poitrinal	1	1	100 %

Le comité innovation et RSE a notamment émis des recommandations sur les questions suivantes :

- ▣ ambitions et priorités innovation & RSE pour Icade ;
- ▣ rapport annuel intégré 2018.

#### 1.2.4. Direction générale

##### Le comité exécutif

Les membres du comité exécutif (Comex) d'Icade, reconnus par le marché, mobilisent leurs expertises et mettent leur expérience au service du développement des territoires et d'Icade. Chaque semaine, ce comité se réunit pour traiter des questions relevant de la stratégie des finances, de l'organisation, des clients et des collaborateurs d'Icade.

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

### Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Il est composé à la date du présent document des personnes suivantes :



#### Olivier WIGNIOLLE

Directeur général

55 ans

**Date de première nomination :**  
CA du 29 avril 2015

**Date d'échéance du mandat :**  
AG tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues dans la Société :** 16 000

Diplômé de HEC (1985), Olivier Wigniolle a commencé sa carrière chez Arthur Andersen comme auditeur comptable et financier.

Il a ensuite exercé différentes fonctions au sein de groupes immobiliers : directeur adjoint du département des grands comptes chez Auguste-Thouard, directeur général adjoint de SARI conseil, directeur associé de DTJ Jean Thouard, directeur commercial de Bouygues Immobilier Conseil.

Entre 1998 et 2005, Olivier Wigniolle est directeur général adjoint de la Société Foncière Lyonnaise. De 2006 à 2009, il est directeur général du Crédit Agricole Immobilier.

De 2009 à mars 2015, il est directeur général d'Allianz Real Estate France et membre du comité exécutif d'Allianz Real Estate.

Le 19 mars 2015, Olivier Wigniolle est nommé à l'unanimité du conseil d'administration Directeur général d'Icade. Il est également nommé membre du comité de direction du groupe Caisse des dépôts.

Il est membre de la RICS (*Royal Institution of Chartered Surveyor*).

Distinctions : Olivier Wigniolle a été récompensé de trois « Pierres d'Or » en 2014 dans la catégorie « Investisseur de l'année », en 2009 dans la catégorie « Asset, Property, Facility managers » et en 2017 dans la catégorie « Professionnel de l'année ».

#### Autres mandats et fonctions en cours

##### Administrateur

- Icade Management GIE<sup>(a)</sup>

##### Président

- Icade Promotion SAS<sup>(a)</sup>
- Duguesclin et Associés Montagnes SAS<sup>(a)</sup>
- Duguesclin Développement SAS<sup>(a)</sup>
- Atrium Développement Boulogne Billancourt SAS<sup>(a)</sup>

##### Gérant

- SNC Du Canal Saint Louis<sup>(a)</sup>
- SARL Soc D'aménagement Des Coteaux De Lorry<sup>(a)</sup>
- SARL Le Levant Du Jardin<sup>(a)</sup>
- SCI Batignolles Patrimoine<sup>(a)</sup>
- SNC Du Plessis Botanique<sup>(a)</sup>
- SARL Cœur De Ville<sup>(a)</sup>
- SARL Las Closets<sup>(a)</sup>

#### Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

##### Président du conseil de surveillance

- ANF Immobilier SA

##### Président

- SAS Allianz Logistique
- SAS Madeleine Opéra
- SAS Duguesclin Développement
- SAS Allianz Forum Seine
- SAS Allianz Serbie
- SAS Allianz Rivoli
- SAS Allianz Platine
- SAS Passage Des Princes
- SAS Allianz Étoile
- Allianz Real Estate France
- Real Fr Haussmann SAS
- SAS 20 Pompidou
- Real Faubourg Haussmann SAS
- Allianz Grenelle
- SAS SMDH
- Société Immobilière 173-175 Bd Haussmann
- Vernon SAS
- Société Foncière Européenne
- Invco
- Société de Négociation Immobilières Mobilières Malevill

##### Gérant

- Via Pierre I
- SCI Volnay
- SCI 46 Desmoulins
- EURL 20-22 Rue Le Peletier
- SCI Allianz Messine
- Sis De Sacy
- Allianz Invest Pierre
- SCI Allianz Châteaudun
- Sis Greffulhe
- Sis Lisbonne
- Sis Branly
- SCI Le Surmelin
- Sis La Bourdonnais
- Sc Remaupin
- SCI 43 Caumartin
- SCI 10 Port Royal
- S.I.S Wagram
- Sis Petrarque Schloesing
- SCI 19 General Mangin
- Sis Victor Hugo
- Phenix Immobilier
- Sis Miromesnil
- Sis Versailles
- Ldw Station
- Relais De La Nautique

(a) Société appartenant au groupe Icade/groupe CDC.



**Victoire AUBRY**  
En charge des Finances, du Juridique,  
des Systèmes d'information  
et de l'Environnement de Travail  
52 ans

Victoire Aubry est diplômée d'une maîtrise et d'un DESS de finances à l'Université Paris Dauphine, d'un executive MBA à HEC et est diplômée du certificat des administrateurs IFA – Sciences Po.

Après 10 années passées dans la Banque d'Investissement Ixis, elle rejoint en 2000 la Direction des Finances et de la Stratégie du groupe Caisse des Dépôts, en charge des activités financières concurrentielles du groupe CDC, et se voit confier notamment la cession de la banque d'investissement Ixis aux Caisses d'Epargne en 2003.

En septembre 2005, elle rejoint CNP Assurances en tant que Directrice du pilotage de la performance du groupe CNP Assurances et devient membre du comité exécutif élargi de la compagnie d'assurances. Puis en 2012, elle devient membre du comité exécutif en charge des Finances, des Risques, des Systèmes d'informations, des Achats et du Juridique chez Compagnie des Alpes, société cotée leader mondial de l'exploitation des domaines skiables.

Victoire Aubry a rejoint Icade le 1<sup>er</sup> septembre 2015 en qualité de membre du comité exécutif en charge des Finances, du Juridique, des Systèmes d'Information et de l'Environnement de Travail.

Par ailleurs, Victoire Aubry est administratrice indépendante et membre du Comité d'Audit d'Agence France Locale, banque de financement des Collectivités locales et administratrice et membre du comité d'audit, représentant de la CDC, de BPI Participations et BPI Investissements.

Distinction : en octobre 2016, Victoire Aubry reçoit les insignes de Chevalier dans l'Ordre national du mérite.



**Emmanuelle BABOULIN**  
En charge du pôle Foncière Tertiaire  
54 ans

Emmanuelle Baboulin est diplômée de l'École Supérieure des Travaux Publics.

Elle a débuté sa carrière chez Bateg, groupe SGE, en tant qu'ingénieur commercial, en 1986.

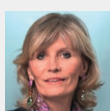
En 1990, elle rejoint Sorif, filiale du groupe Vinci comme Responsable et directeur de programme. En 2004, elle devient directeur du département immobilier de bureau, membre du comité de direction de Vinci Immobilier.

Elle intègre Icade en 2008 en qualité de directeur de la promotion tertiaire Ile-de-France, membre du comité de direction du pôle Promotion d'Icade.

Emmanuelle Baboulin est membre du Club de l'immobilier et du comité de développement de la fondation ESTP.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, Emmanuelle Baboulin est membre du comité exécutif d'Icade en charge du pôle Foncière Tertiaire.

Distinctions : Emmanuelle Baboulin a remporté 2 Pierres d'Or, en 2014 dans la catégorie "Promoteurs" et en 2018 dans la catégorie « Green & Innovations ».



**Marianne DE BATTISTI**  
En charge de l'innovation, des relations  
institutionnelles et de la communication  
63 ans

Diplômée des Instituts d'études politiques de Grenoble et Paris, ainsi que de l'École nationale des ponts et chaussées, Marianne de Battisti est une spécialiste de l'immobilier privé (résidentiel et tertiaire), et public (hospitalier, enseignement, bâtiments administratifs) chez Icade où elle a successivement occupé des postes de directeur du développement à Lyon, de directeur d'agences à Grenoble et Rouen, et de directeur d'établissement France Nord et Ile-de-France. Elle a parallèlement exercé les responsabilités de directeur de plusieurs Sociétés Immobilières d'Économie Mixte. En 2001, elle est nommée directeur général d'Icade Cités.

En 2004, Marianne de Battisti rejoint le comité exécutif d'Icade, en charge de l'international, de la communication et du marketing.

Après la cession de l'international, elle se voit confier la direction des grands comptes, des relations institutionnelles et de la communication au sein du Comex.

Depuis 2015, Marianne de Battisti est en charge de l'innovation et de la communication.

Elle est administrateur d'Entreprises & Médias, administrateur de la SCET et certifiée ASC (IFA 2012). Marianne de Battisti est membre de la RICS (*Royal Institution of Chartered Surveyor*). Elle est membre du cercle des femmes de l'immobilier, de l'association des directeurs immobiliers et vice-Présidente d'Alter Egales (le réseau des femmes cadres du groupe Caisse des Dépôts), Membre du conseil d'orientation de l'IEIF.

Distinction : en septembre 2012, Marianne de Battisti reçoit les insignes de Chevalier de l'Ordre national du mérite.



**Antoine DE CHABANNES**  
En charge du portfolio management  
40 ans

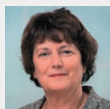
Antoine de Chabannes est diplômé de l'ESCP Europe.

En 2004, il débute sa carrière chez Ernst&Young en tant qu'auditeur externe, puis à partir de 2007 il est consultant au sein du pôle *Transaction Advisory Services*. Début 2011, il rejoint Allianz France et intègre la direction *corporate finance*. En septembre 2012, il devient directeur du *portfolio management* et du *corporate management*, membre du comité de direction d'Allianz Real Estate France.

Antoine de Chabannes a rejoint Icade le 7 novembre 2016 en qualité de membre du comité exécutif en charge du Portfolio Management. Il assure le pilotage de la valorisation et de la performance du portefeuille. Il supervise également les études et recherches.

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise



**Françoise DELETTRE**  
En charge du pôle Foncière Santé  
66 ans

Françoise Delettre est titulaire d'une Licence en droit et en histoire – géographie, et diplômée de l'Institut français de gestion (IFG). Elle a commencé sa carrière professionnelle comme négociatrice immobilière en 1976. En 1978, elle devient responsable gestion à la SADEC (société immobilière de promotion sous forme de coopérative filiale du Crédit Agricole).

Elle rejoint la SCIC en 1982, au sein de la direction de la gestion immobilière. De 1987 à 1995, elle occupe différentes fonctions à la direction financière de la SCIC.

En 1995, elle est nommée directeur de la trésorerie et des financements d'Icade, puis directeur général d'Icade Foncière Publique. En 2007, elle devient directeur général de SIICInvest.

Depuis 2008, elle est directeur général d'Icade Santé.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, Françoise Delettre est membre du comité exécutif d'Icade en charge du pôle Foncière Santé.

Distinction : en janvier 2016 Françoise Delettre reçoit les insignes de Chevalier de l'Ordre national du mérite.



**Marc LE BLANC**  
En charge des ressources humaines  
42 ans

Marc le Blanc est diplômé de l'Université Paris V – René Descartes (Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières) et de l'Université Paris XI – Jean Monnet (DESS en Contrôle de Gestion Sociale).

Marc le Blanc a fait l'intégralité de sa carrière dans le groupe Icade ; il a débuté en 1997 chez SCIC Développement. Après une dizaine d'années en ressources humaines à différents postes, Marc le Blanc devient directeur outils métiers/procédures puis directeur outils métier et numérique d'Icade Promotion en 2009.

En 2016, il est nommé directeur du projet OpenID, comprenant des enjeux digitaux, managériaux et le déménagement du siège social d'Icade.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, Marc Le Blanc est membre du comité exécutif d'Icade en charge de la DRH et la RSE.



**Laurent POINCARD**  
En charge de l'audit, des risques,  
de la conformité et du contrôle interne  
53 ans

Expert-comptable et Titulaire d'une MSTCF (master CCA), Laurent Poincard a débuté sa carrière en 1990 comme auditeur financier chez PwC.

En 1994, il devient contrôleur financier chez Groupama. Après 10 ans à la direction financière de Silic, il intègre Icade en 2013, comme directeur organisation et performance et devient en octobre 2015 directeur de l'audit, des risques et du contrôle interne.

Laurent Poincard a rejoint le comité exécutif d'Icade le 1<sup>er</sup> septembre 2017 en charge de l'audit, des risques, de la conformité et du contrôle interne.

Il est par ailleurs membre de la RICS (*Royal Institution of Chartered Surveyor*).



**Maurice SISSOKO**  
En charge du pôle Promotion  
52 ans

Maurice Sissoko est diplômé de l'École nationale des impôts. Il a commencé sa carrière en 1987 au Ministère de l'Économie et des Finances, au sein de la direction générale des impôts, puis à l'Inspection générale des Finances, de 2001 à 2005.

Il est ensuite entré dans le groupe Caisse des Dépôts, comme directeur des prêts et de l'habitat du fonds d'épargne, avec pour mission d'endiguer la baisse des en-cours et de redynamiser la politique de prêts et la politique de développement du réseau distributeur, dans un cadre réglementé. De 2008 à 2010, il était Membre du comité exécutif d'Icade en charge du pôle Services. Il a ensuite pris la direction générale du GIE Informatique CDC et la présidence des filiales numériques du groupe CDC. Maurice Sissoko était (jusqu'à ce jour) administrateur d'Icade (représentant permanent de la Caisse des dépôts) depuis septembre 2013 et administrateur de la SCET dont il a été le Président. Depuis juillet 2015, il était conseiller du directeur général de la CDC, en charge de la mission de préfiguration de société foncière publique dédiée au logement.

Maurice Sissoko rejoint Icade le 4 juillet 2016 en qualité de Membre du comité exécutif en charge du pôle Promotion.

Maurice Sissoko est Inspecteur général des Finances, Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Chevalier de la Légion d'Honneur.

## 1.3. Informations relatives aux rémunérations et avantages

Les informations présentées ci-après ont été établies avec le concours du comité des nominations et des rémunérations, et tiennent compte, en vue de leur présentation, du Code Afep-Medef, des rapports d'activité du Haut Comité de gouvernement d'entreprise, de la recommandation AMF n° 2012-02 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés se référant au Code Afep-Medef et du guide d'élaboration du document de référence mis à jour par l'AMF le 13 avril 2015.

### 1.3.1. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, sont exposés ci-après les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du conseil d'administration et au Directeur général ou à tout autre dirigeant mandataire social.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 24 avril 2019, sur la base de ces éléments, de voter la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. À cette fin, deux résolutions sont présentées respectivement pour le Président du conseil d'administration et pour le Directeur général ou tout autre mandataire social. Il est à noter que les résolutions de cette nature sont soumises au moins chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Si l'assemblée générale du 24 avril 2019 n'approuve pas ces résolutions, la rémunération sera déterminée conformément à la politique de rémunération précédemment approuvée au titre d'exercices antérieurs, ou, en l'absence de politique de rémunération précédemment approuvée, conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent ou, en l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent, conformément aux pratiques existant au sein de la Société.

Il est précisé que le versement des éléments de rémunération variables attribués au titre de l'exercice écoulé en raison du mandat est conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du dirigeant concerné au titre dudit exercice.

## Politique de rémunération du Président du conseil d'administration, dirigeant mandataire social non exécutif

### Président du conseil d'administration

Rémunération fixe annuelle	La politique de rémunération définie par le conseil d'administration prévoit que le Président du conseil d'administration, dirigeant mandataire social non exécutif, pourra bénéficier d'une part fixe annuelle, à l'exclusion de tout autre élément de rémunération (hors avantages en nature). Le montant de cette part fixe est déterminé en fonction de critères propres à la personne concernée (expérience, ancienneté, responsabilités notamment) et de critères liés au secteur d'activité et à l'environnement économique général.
Rémunération variable annuelle	Le Président du conseil d'administration ne bénéficie pas de part variable de rémunération.
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	NA
Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres	NA
Rémunération exceptionnelle	NA
Jetons de présence	Le cas échéant, des jetons de présence pourraient être attribués.
Valorisation des avantages de toute nature	Le cas échéant, une voiture de fonction dans le cadre des règles définies par la Société pourrait être allouée.
Indemnité de départ	NA
Indemnité de non-concurrence	NA
Régime de retraite supplémentaire	NA

## Politique de rémunération du Directeur général, dirigeant mandataire social exécutif

### Directeur général

Rémunération fixe annuelle	La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux définie par le conseil d'administration de la Société prévoit l'attribution d'une rémunération annuelle fixe au Directeur général. Le montant de cette part fixe est déterminé en fonction de critères propres à la personne concernée (expérience, ancienneté, responsabilités notamment) et de critères liés au secteur d'activité et à l'environnement économique général.
Rémunération variable annuelle	La rémunération variable annuelle du Directeur général, qui est plafonnée à 12,5 % de la rémunération fixe de base annuelle, est déterminée sur la base d'objectifs précis, comprenant des objectifs financiers et des objectifs qualitatifs. Le pourcentage de rémunération variable liée aux objectifs financiers quantitatifs (évolution du cash-flow net courant et évolution relative du cours de bourse par rapport à l'indice EPRA) est de 6,25 % de la rémunération fixe annuelle ; ces critères quantitatifs ont été préétablis et précisément définis mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Le niveau de réalisation de ces critères quantifiables a également été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. Le pourcentage de rémunération variable liée aux objectifs qualitatifs (notamment en matière de dialogue social et de mise en œuvre de la politique RSE) est de 6,25 % de la rémunération fixe annuelle ; ces critères qualitatifs ont été préétablis et précisément définis mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Les critères quantitatifs ne sont donc pas prépondérants, au sens strict, dans la détermination de la rémunération variable annuelle du Directeur général. Compte tenu du poids que représente la part variable par rapport au fixe et de l'adéquation de ces critères qualitatifs avec la stratégie de la Société, il a été jugé pertinent de maintenir un poids égal des critères financiers et qualitatifs dans la rémunération variable annuelle du Directeur général.
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	NA
Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres	À ce jour, les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas des plans d'actions gratuites et d'actions de performance attribués par le conseil d'administration
Rémunération exceptionnelle	NA
Jetons de présence	NA
Valorisation des avantages de toute nature	Voiture de fonction dans le cadre des règles définies par la Société. Assurance chômage auprès de l'association garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (« GSC »). Cette assurance garantit 70 % du revenu net fiscal professionnel avec une durée maximale d'indemnisation de 12 mois portée à 24 mois après un an d'affiliation. Régime sur-complémentaire de prévoyance souscrit par la Caisse des dépôts auprès de la CNP Assurances. La Caisse des dépôts refacturera à l'ade la quote-part des cotisations correspondant à l'assurance dont bénéficie le Directeur général, ceci étant considéré comme un supplément de rémunération assujéti à l'impôt et aux charges sociales.
<b>Rappel des engagements pris au titre de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce et des conventions intervenant entre le Directeur général et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou une société qui la contrôle au sens du même article : Indemnités de départ</b>	
Indemnité de départ	La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs définie par le conseil d'administration prévoit pour le Directeur général le versement d'indemnités en cas de départ, sous certaines conditions. Cette indemnité de départ est soumise aux conditions cumulatives suivantes : (i) cas de départ contraint et (ii) changement de contrôle ou de désaccord sur la stratégie. L'indemnité de départ n'est pas due en cas de démission, de révocation pour faute grave ou lourde, de départ à la retraite ou en cas de non-renouvellement du mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à des conditions de performance évaluées sur deux ans. Elle correspond à douze mois de la rémunération globale brute (parts fixe et variable) perçue au cours des douze derniers mois précédant la date de départ contraint. Le versement des indemnités ne pourra intervenir qu'après une décision du conseil d'administration constatant la réalisation des conditions de performance. Le versement de cette indemnité de départ est soumis à des conditions de performances, selon les modalités suivantes : En cas de départ forcé, la Société versera au Directeur général l'indemnité de rupture si le dernier résultat net part du Groupe (« RNPG ») est supérieur ou égal au RNPG de la Période de Référence. Pour les besoins de l'appréciation de la condition de performance : <ul style="list-style-type: none"><li>■ le RNPG signifie le résultat net part du Groupe tel que publié par la Société dans ses comptes consolidés et après retraitement des plus-values de cession ;</li><li>■ le Dernier RNPG signifie le dernier RNPG de la Société connu au titre de l'exercice précédant la date de Départ Forcé ;</li><li>■ le RNPG de la Période de Référence signifie la moyenne arithmétique des RNPG de la Société au cours des deux derniers exercices précédant le Dernier RNPG.</li></ul>
Indemnité de non-concurrence	NA
Régime de retraite supplémentaire	NA

### 1.3.2. Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, l'assemblée générale annuelle statue sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur, en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'assemblée générale

annuelle du 25 avril 2018, par des résolutions distinctes pour le Président du conseil d'administration et le Directeur général. Le versement des éléments de rémunérations variables dus au titre de l'exercice écoulé est conditionné au vote favorable de l'assemblée.

Il sera ainsi proposé à l'assemblée générale du 24 avril 2019 de statuer sur les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 au Président du conseil d'administration et au Directeur général, tels qu'exposés ci-après.

#### Monsieur André MARTINEZ, Président du conseil d'administration

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de 2018, en application des principes et critères approuvés par l'assemblée générale du 25 avril 2018	Montants ou valorisation comptable soumis au vote
Rémunération fixe annuelle	240 000 €
Valorisation des avantages de toute nature	3 300 €

#### Monsieur Olivier WIGNIOLLE, Directeur général

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de 2018, en application des principes et critères approuvés par l'assemblée générale du 25 avril 2018	Montants ou valorisation comptable soumis au vote		
Rémunération fixe annuelle			400 000 €
Rémunération variable annuelle			41 088 €
	<b>Cible</b>	<b>Réalisation</b>	<b>Montant de la prime</b>
<b>Les objectifs quantitatifs</b>			
<i>Progression du cash-flow net courant. Le montant de prime liée à ce critère est de 12 500 euros à la cible et plafonné à 115 %.</i>	382 M€	382 M€	12 500 €
<i>Évolution du cours de Bourse d'Icade en comparaison de l'indice FTSE EPRA Euro index entre 90 % et 115 %. Le montant de prime liée à ce critère est de 12 500 euros si la cible atteinte est de 115 %. Elle sera de 0 si l'évolution est inférieure à 90 % et plafonné à 115 %.</i>	entre 90 % et 115 %	92,87 %	3 588 €
<b>Les objectifs qualitatifs</b>			
<i>Poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique défini en 2015 dans le respect du budget 2018, en maintenant un dialogue social de qualité et en s'assurant du bon niveau de management des équipes. Le montant de prime liée à ce critère est de 12 500 euros à la cible et plafonné à 115 %.</i>		100 %	12 500 €
<i>Proposition et validation d'un nouveau plan stratégique pour les années 2019-2023 dans le calendrier prévu, mise en œuvre de ce plan au titre de l'année en cours. Le montant de prime liée à ce critère est plafonné à 12 500 euros.</i>		100 %	12 500 €
<b>Avantages en nature</b>			43 140 €
<i>dont voiture de fonction</i>			4 405 €
<i>dont assurance chômage</i>			31 245 €
<i>dont régime complémentaire prévoyance</i>			7 490 €
<b>Indemnité de départ</b>			Aucun montant soumis au vote

### 1.3.3. Présentation des tableaux de rémunérations dues ou versées au titre de l'exercice 2018 à chaque dirigeant mandataire social

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**  
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 1 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Nom et fonction du dirigeant mandataire social (en milliers d'euros)	Exercice 2017		Exercice 2018	
	MARTINEZ André, Président	WIGNIOLLE Olivier, Directeur général	MARTINEZ André, Président	WIGNIOLLE Olivier, Directeur général
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	203,4	476,1	243,3	484,2
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	NA	NA	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	NA	NA	NA	NA
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	NA	NA	NA	NA
<b>TOTAL</b>	<b>203,4</b>	<b>476,1</b>	<b>243,3</b>	<b>484,2</b>

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EXÉCUTIF**  
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 2 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

	Exercice 2017		Exercice 2018	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
<b>WIGNIOLLE Olivier, Directeur général</b>				
Rémunération fixe	400,0	400,0	400,0	400,0
Rémunération variable annuelle	50,0	50,0	41,1	50,0
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	0,0	0,0	0,0	0,0
Avantages en nature (voiture, GSC, sur-complémentaire de prévoyance)	26,1	26,1	43,1	43,1
<b>TOTAL</b>	<b>476,1</b>	<b>476,1</b>	<b>484,2</b>	<b>493,1</b>

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON EXÉCUTIF**  
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 3 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

	Exercice 2017		Exercice 2018	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
<b>MARTINEZ André, Président</b>				
Rémunération fixe	200,0	200,0	240,0	240,0
Rémunération variable annuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	0,0	0,0	0,0	0,0
Avantages en nature voiture	3,4	3,4	3,3	3,3
<b>TOTAL</b>	<b>203,4</b>	<b>203,4</b>	<b>243,3</b>	<b>243,3</b>

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE**  
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 4 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Néant.

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**  
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 5 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Néant.

**ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL**  
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 6 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Néant.

**RÉFÉRENCE AU TABLEAU 7 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16**

Néant.

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS – INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT**  
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 8 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Date d'assemblée	15/04/2009
Date du conseil d'administration	16/02/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées	147 500
Options levées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice	NA
Date d'expiration	03/03/2019

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT**  
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 9 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

La synthèse des plans d'actions gratuites et de performance en vigueur et mis en place par Icade figurent dans le chapitre 8 du présent document de référence, étant précisé que les mandataires sociaux ne bénéficient pas de plans d'attribution gratuite d'actions avec ou sans conditions de performance.



**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES PLURIANNUELLES DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**  
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 10 DE L'ANNEXE 3 DU CODE AFEP/MEDEF

Néant.

**TABLEAU DE SYNTHÈSE RELATIF AUX AVANTAGES (CONTRAT DE TRAVAIL, RÉGIME DE RETRAITE, INDEMNITÉS OU AVANTAGES ET INDEMNITÉ RELATIVE À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE)**  
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 11 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>MARTINEZ André</b> Président Date début de mandat : 29/04/2015 Date fin de mandat : AG tenue en 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé		X		X		X		X
<b>WIGNIOLLE Olivier</b> Directeur général Date début de mandat : 29/04/2015 Date fin de mandat : AG tenue en 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé		X		X	X			X

**Engagements et avantages au bénéfice de Monsieur Olivier Wigniolle au 31 décembre 2018**

Par délibération en date du 29 avril 2015, le conseil d'administration d'Icade s'est engagé envers Olivier Wigniolle à lui verser une indemnité de rupture en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle (au sens de l'article L. 233 3 du Code de commerce) ou à un désaccord stratégique avec le conseil d'administration. Il est rappelé que l'assemblée générale mixte du 23 mai 2016, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, a approuvé cet engagement correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation des fonctions.

Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances du bénéficiaire en termes de création de valeur constatée au niveau d'Icade selon les modalités précisées ci-après.

La référence au RNPG faite ci-dessous s'entend après retraitement des plus-values de cession.

**Détermination de l'évolution du RNPG**

L'évolution du RNPG sera appréciée à l'aune de la comparaison entre, d'une part, le Dernier RNPG connu durant l'année civile précédant la date de révocation d'Olivier Wigniolle (ci-après le « Dernier RNPG ») et d'autre part la moyenne des RNPG des deux années civiles précédant le Dernier RNPG (ci-après le « RNPG de la Période de Référence »).

Si ce Dernier RNPG est supérieur ou égal au RNPG de la Période de Référence, l'indemnité est due.

**Prise en compte de l'évolution tendancielle du marché**

Cette indemnité de rupture sera égale à douze mois de la rémunération globale brute (parts fixe et variable) perçue au cours des douze derniers mois précédant la date du départ forcé.

Par ces mêmes délibérations, le conseil d'administration d'Icade du 29 avril 2015 a autorisé la souscription par Icade, au profit d'Olivier Wigniolle, d'une assurance chômage auprès de l'association garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC). Pour l'année 2018, le montant des cotisations s'élève à 38 734,90 euros.

Le conseil d'administration d'Icade du 29 avril 2015 a également décidé d'attribuer à Olivier Wigniolle un véhicule de fonction dans les règles définies au sein d'Icade.

Le conseil d'administration d'Icade du 29 avril 2015 a validé l'attribution à Olivier Wigniolle d'un régime de sur-complémentaire de prévoyance souscrit par la Caisse des dépôts auprès de la CNP Assurances. La Caisse des dépôts refacturera à Icade la quote-part des cotisations correspondant à l'assurance dont bénéficie Monsieur Olivier Wigniolle, et ceci est considéré comme un supplément de rémunération assujéti à l'impôt et aux charges sociales.

**Engagements et avantages au bénéfice des autres mandataires sociaux**

Au 31 décembre 2018, aucune indemnité n'est prévue au bénéfice des autres mandataires sociaux d'Icade en cas de cessation de leur mandat au sein de la Société (en dehors de ce qui est prévu pour le Directeur général).

À cette même date, Icade n'a pris aucun engagement de pensions de retraite et assimilé au bénéfice de ses mandataires sociaux. De même, aucun mandataire social ne bénéficie au sein d'Icade d'un régime de retraite sur-complémentaire.

À la date du présent document, Icade n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie à ses mandataires sociaux. Il n'existe aucune convention conclue entre les membres du conseil d'administration et Icade ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

### 1.3.4. Rémunération des administrateurs

L'assemblée générale mixte du 20 avril 2017 a fixé, à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et jusqu'à nouvelle décision, le montant global annuel des jetons de présence alloué aux administrateurs à 400 000 euros. Le tableau ci-dessous décrit le mode de répartition de présence tel qu'adopté par le conseil d'administration.

Présence effective aux réunions	Valeur unitaire des jetons (en €)
<b>Administrateur/conseil d'administration</b>	1 750
<b>Membre/comités du conseil d'administration</b> (CAR, CNR, CSI et CIRSE)	1 750
<b>Président/comités du conseil d'administration</b> (CAR, CNR, CSI et CIRSE)	3 500

Il est rappelé qu'André Martinez ne bénéficie pas de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur et de ses fonctions de Président du comité stratégie et investissements.

Sur ces bases, les montants des jetons de présence versés au cours des exercices 2017 et 2018 ont été les suivants :

#### TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS RÉFÉRENCE AU TABLEAU 3 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2017 au titre de 2016	Montants versés en 2018 au titre de 2017
<b>ABBEY CAROLE <sup>(1)</sup></b>		
Jetons de présence	NA	NA
Autres rémunérations	NA	NA
<b>CAISSE DES DÉPÔTS</b>		
Jetons de présence	122,1	105,0
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>DAUBIGNARD CÉCILE <sup>(2)</sup></b>		
Jetons de présence	0,0	0,0
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>DONNET ÉRIC <sup>(3)</sup></b>		
Jetons de présence	0,0	0,0
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>FAUGÈRE JEAN-PAUL</b>		
Jetons de présence	0,0	0,0
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>GRIVET JÉRÔME <sup>(4)</sup></b>		
Jetons de présence	7,5	NA
Autres rémunérations	0,0	NA
<b>LAMBERT MARIE-CHRISTINE</b>		
Jetons de présence	28,5	29,8
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>LAURENT MARIANNE <sup>(5)</sup></b>		
Jetons de présence	0,0	0,0
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>MAES BENOÎT <sup>(6)</sup></b>		
Jetons de présence	0,0	0,0
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>MAREUSE OLIVIER</b>		
Jetons de présence	0,0	0,0
Autres rémunérations	0,0	0,0

(en milliers d'euros)

- (1) Nomination 15/03/2018.  
 (2) Fin de mandat 17/07/2017.  
 (3) Fin de mandat 17/07/2017.  
 (4) Fin de mandat 23/05/2016.  
 (5) Fin de mandat 15/03/2018.  
 (6) Fin de mandat 17/07/2017.

**GOVERNEMENT D'ENTREPRISE**  
Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>	<b>Montants versés en 2017 au titre de 2016</b>	<b>Montants versés en 2018 au titre de 2017</b>
<b>MORIN JEAN-MARC <sup>(7)</sup></b>		
Jetons de présence	NA	NA
Autres rémunérations	NA	NA
<b>PÉRONNAU FLORENCE</b>		
Jetons de présence	13,5	36,8
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>POITRINAL GUILLAUME <sup>(8)</sup></b>		
Jetons de présence	NA	NA
Autres rémunérations	NA	NA
<b>QUATREHOMME SOPHIE <sup>(9)</sup></b>		
Jetons de présence	NA	NA
Autres rémunérations	NA	NA
<b>RALLI GEORGES</b>		
Jetons de présence	15,6	50,8
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>SCEMAMA CÉLINE <sup>(10)</sup></b>		
Jetons de présence	0,0	0,0
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>SENMARTIN CÉLINE</b>		
Jetons de présence	0,0	0,0
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>SILVENT FRANCK <sup>(11)</sup></b>		
Jetons de présence	0,0	0,0
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>TESSIER NATHALIE</b>		
Jetons de présence	0,0	0,0
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>THOMAS FRÉDÉRIC</b>		
Jetons de présence	13,5	24,5
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>200,7</b>	<b>246,8</b>

(en milliers d'euros)

(7) Nomination 03/04/2018.

(8) Nomination 29/06/2018.

(9) Nomination 15/03/2018.

(10) Fin de mandat 19/10/2017.

(11) Fin de mandat 15/03/2018.